

Objectifs	Indicateurs	Commentaires et éléments de définition	Commentaires et éléments de définition CD13	Situation au 31 déc. 2018	Rappel de l'objectif fixé pour le 31 décembre 2019	Situation au 31 déc. 2019	Rappel de l'objectif fixé pour 2020	Rappel de l'objectif fixé pour 2021
1. Enfants et jeunes								
1.1. Prévention sortie sèche de l'ASE								
1.1.1 Préservation du lien de référence	Nombre de jeunes devenus majeurs dans l'année	Jeunes confiés à l'ASE		657 (dont 417 ont obtenu un contrat jeune majeur)	ND		ND	ND
	Nombres de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel	Depuis la dernière remontée d'informations	Référentiel non mis en place mais les objectifs des CJM reprennent les points 1, 2, 3 et 4 du référentiel	581 jeunes majeurs bénéficiaient d'un contrat au 31/12/2018	ND	674 (chiffres non consolidés)	ND	ND
	Nombre de jeunes ayant pu choisir leur personne lien au moment de la contractualisation	Jeunes ayant eu 18 ans au cours de l'année civile, MNA compris, La personne lien doit avoir été entérinée par l'ASE. Ce peut être : ASE, mission locale, tiers digne de confiance, éducateurs, famille d'accueil,...	Pas encore mis en place	0	ND	0	ND	100%
	Nombre de jeunes avec un logement stable	Jeunes ayant eu 18 ans au cours de l'année civile, MNA compris. Tout logement hors hébergement d'urgence, A la fin de l'accueil ASE, Parmi les jeunes qui sont accueillis/accompagnés au moment de leur 18 ans.	La grande majorité des jeunes majeurs ayant un contrat sont accueillis dans les MECS, famille d'accueil ou JFT. Au 31/12/2018 il n'y avait que 8 jeunes majeurs hébergés en CHRS ou à la DIMEF, soit 581-8=573	573	ND	627 (chiffres non consolidés)	ND	100%
1.1.2. Revenu et accès aux droits	Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières	Jeunes ayant eu 18 ans au cours de l'année civile, MNA compris. Ressources = salaires, bourse, RSA majoré,.... hors aides ponctuelles.	Difficultés à mettre en place en termes de RGPD.	ND	ND	ND	ND	ND
1.1.3. Insertion sociale et professionnelle, formation et mobilité	Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire	Jeunes ayant eu 18 ans au cours de l'année civile, MNA compris. Avoir un contrat de tout type, être inscrit dans une formation ou parcours d'insertion professionnelle.	Certains jeunes qui relèvent d'un établissement hospitalier, sanitaire ou IME et bénéficient d'un CJM dans l'attente de leur admission dans un lieu d'accueil pour majeur adapté à leurs difficultés.	environ 560	ND	668	ND	ND
1.2. Les maraudes mixtes État/CD pour les enfants								
	Nombre de familles rencontrées par la maraude	En TO indiquer le nombre de familles dans les bidonvilles --> données DIHAL. La remontée d'information consiste à indiquer le nombre de familles rencontrées rapportées au nombre total.	Mise en place début décembre 2019. Les grilles d'évaluation sont prêtes.	0	0	200	0	0
	Nombre d'adultes et nombre de mineurs mis à l'abri.	Mise à l'abri = orientation vers une structure d'hébergement d'urgence.	Mise en place début décembre 2019. Les grilles d'évaluation sont prêtes.	0	0	12	0	0
	Ouverture de droits pour les enfants et les familles	Quels droits : domiciliation, scolarisation, assurance maladie. Parmi les enfants et les familles rencontrées.	Mise en place début décembre 2019. Les grilles d'évaluation sont prêtes.	0	0	178	0	0
	Nombre d'enfants faisant l'objet d'une mesure de protection de l'enfance	Distinguer mesures éducatives et mesures de placement,	Mise en place début décembre 2019. Les grilles d'évaluation sont prêtes.	0	0	6	0	0
2. Renforcer les compétences des travailleurs								
2.1 Premier accueil social inconditionnel de proximité								
2.1.1. Maillage et réseau d'acteurs	Taux de couverture de premier accueil social inconditionnel par département accessible à moins de 30 minutes	Cf référentiel du premier accueil social inconditionnel qui en définit les conditions. A minima présence d'une personne en capacité d'assurer une première orientation. Formation de la compétence pour assurer un premier niveau d'écoute et d'orientation.	La couverture territoriale à moins de 30 minutes est bonne. Le déploiement de maisons France services devrait faire évoluer l'indicateur de légère manière. L'indicateur risque donc d'être figé.	95%	95%	95%	95%	95%
2.1.2. Suivi des structures	Nombre de structures ou lieux susceptibles de s'engager dans la démarche de premier accueil inconditionnel.	Maisons départementales, MSAP, CCAS, communauté de communes, centres sociaux	A priori, à l'aune de la création des maisons France services, ces chiffres devraient légèrement évoluer, au regard des partenariats et maillages territoriaux. L'indicateur risque donc d'être figé. Sauf à considérer que nombre de MSAP ne serait plus labellisées.	62 : 13 MSAP (7 Marseille ; 6 hors Marseille) / 22 MDS / 27 CCAS	62	62	62	62
	Nombre de structures réellement engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel	Depuis la dernière remontée d'informations	Seules 3 MDS non déployées en 2019. A venir, les maisons France services	57	59	59	62	62
	Nombre de personnes accueillies par les structures engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel		Seules les MDS sont comptées. Evolution difficile à anticiper. Les résultats par année seront communiqués ultérieurement à partir des données réalisées.	Pour les MDS : 92 745 RDV, soit 44 474 ménages	Non définissable	Pour les MDS : 89 327RDV soit 43 972 ménages	Non définissable	Non définissable
2.2. Référent de parcours								
	Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche du référent de parcours		Démarche nouvelle. Formation d'un groupe projet de 15 personnes. Avant déploiement sur CODIR MDS (125) et travailleurs sociaux (360). Total visé : 500	0	15	15	200	500
	Nombre total de personnes accompagnées par un référent de parcours		A définir dans le mode projet, en fonction de la typologie des publics visés et des situations prioritaires.	0	Cible à définir	Cible à définir	Cible à définir	100%
3. Insertion des allocataires du RSA								
3.1. Insertion et parcours des allocataires								
3.1.1. Instruire et orienter rapidement vers un organisme accompagnateur	Nombre de nouveaux entrants	Depuis la dernière remontée d'informations	* Chiffres au 31/08/2019	32519	27358*	41394	Non définissable	Non définissable
	Nombre de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins	Date d'entrée = date de transmission CAF quotidienne. Date de notification de l'orientation. Concerne ceux qui ont fait la demande de RSA. L'objectif est de réduire ce délai à un mois.	** sur 28237 personnes orientables; ***13383 sur 23691 orientables soit 56% des entrants orientables ****20108 sur 34931 personnes orientées soit 58%	7971**	13383* et***	20108****	80%	100%
3.1.2. Démarrer rapidement un parcours d'accompagnement	Nombre total de 1er rendez-vous d'accompagnement fixé à la date d'orientation. Concerne le social et le socio pro donc hors pôle emploi.	L'objectif est de deux semaines à compter de la date d'orientation. Concerne le social et le socio pro donc hors pôle emploi.		28237	23691*	34931	Non définissable	Non définissable
	Nombre de 1er rendez-vous fixés dans le délai de 2 semaines			5304	1613*	2281	50%	100%
3.1.3. Rencontrer l'intégralité des allocataires pour initier leur parcours d'accompagnement	Nombre total de 1er contrat d'engagement	Concerne les nouveaux entrants donc non compris les renouvellements		15413	10931*	16009	Non définissable	Non définissable
	Nombre de 1er contrat d'engagement dans les 2 mois	A partir de la notification d'orientation		15404	10931*	16008	100%	100%
3.2 Garantie d'activité								
3.2.1. Garantie d'activité départementale	Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers la garantie d'activité dont l'accompagnement global	Flux. Entre deux remontées d'informations	Données PE concernant l'accompagnement global : non disponibles (ND) / concernant la garantie d'activité départementale en 2018 : 0 / Pour 2019:4135 dont 3400 pour l'accompagnement global PE	ND	ND	4135	7984	8500
	Nombre de bénéficiaires en cours d'accompagnement par la garantie d'activité (dont accompagnement global + dont garantie d'activité départementale)	Stock	Concernant la garantie d'activité départementale en 2018: 0	2143	2796	3382	4312	4800
3.2.2. Accompagnement global porté par Pôle emploi	Nombre de personnes accompagnées par conseiller dédié à l'accompagnement global	Conseiller = binôme pôle emploi / département. Rappel de l'objectif : 70 personnes par binôme	/	57	70	72	70	70
	Délai moyen du démarrage de l'accompagnement global (reporting assuré par pôle emploi)	L'objectif à atteindre est de moins de 3 semaines. Les départements s'engagent sur un objectif annuel de réduction et atteindre cet objectif en 2020	/	32	NC	34	21	21

ANNEXE - PLAN PAUVRETE - TABLEAU DES ENGAGEMENTS DU SOCLE ET DES ENGAGEMENTS A L'INITIATIVE DU DEPARTEMENT ET DE SES ENGAGEMENTS FINANCIERS -														
Commission permanente du 25 sept 2020 - Rapport n° 25 - BAVENANT 2020														
BUDGET ALLOUE 2020														
						11 209 242,46 €			5 604 620,23 €			5 604 620,23 €		
INTITULE ACTION	OBJECTIFS	DESCRIPTION ACTION	PUBLICS	MONTANT ACTION 2020	PART ETAT 2020	PART CD13 2020	Sous-total crédits valorisés	Sous-total crédits nouveaux						
AXE 1 (JEUNES)														
PREVENTION SORTIE SECHE DE L'ASE														
1-1 Accompagner les sorties de l'ASE ACTION POURSUIVIE	Renforcer l'accompagnement au projet d'autonomie des jeunes sortant de l'ASE en mobilisant tous les dispositifs d'insertion par l'emploi et en permettant un accès au logement.	Formation et coordination des professionnels de l'ASE. Définition du projet pro du jeune avec missions locales. Amorce du travail sur autonomie dès l'âge de 16 ans. Maintien de la couverture santé, prise en compte du handicap. Accès au logement ...	Jeunes confiés à l'ASE de 16 à 21 ans	449 400 €	224 700 €	224 700 €	224 700 €	224 700 €						
<i>Total bénéficiaires/financement</i>				449 400 €	224 700 €	224 700 €	224 700 €	224 700 €						
MARAUDES MIXTES ETAT/CD13														
1-2 Mise en place de maraudes mixtes Etat/CD13 ACTION POURSUIVIE	Repérer les mineurs et leur permettre de bénéficier plus rapidement d'une sécurité matérielle et physique.	Expérimentation courant 2019 dans le centre-ville de Marseille d'une intervention par association effectuant déjà des maraudes pour le compte des deux institutions avec conventionnement.	Mise en place de maraudes mixtes Etat/ Département pour les mineurs et les femmes avec enfants.	400 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €						
<i>Total bénéficiaires/financement</i>				400 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €						
INITIATIVES DEPARTEMENTALES														
1-3 Lutter contre le renoncement aux soins et améliorer le suivi médical ACTION POURSUIVIE	Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance en matière de renoncement aux soins	Attention particulière sur la pérennité des droits à la sortie de l'ASE. Anticipation des relais vers les dispositifs adultes pour ASE orienté en MDPH. Développement des PAEJ.	Jeunes confiés à l'ASE de 16 à 21 ans	180 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €						
1-4 Soutenir la parentalité, informer dès la grossesse ACTION POURSUIVIE	Informers les femmes enceintes pendant la grossesse	Organiser des ateliers maternité sur les territoires dépourvus du département (Marseille Sud : CPEF St Adrien, Marseille Nord : Centre social des flamants, Marseille centre : cité des associations). Organiser des séances d'information au sein des maternités du département. Créer un support de communication, à destination des femmes enceintes, qui leur permettrait de retrouver les informations données en séance. Développer un support de formation de type mooc ou e-learning regroupant tous les dispositifs d'accompagnement et de prévention existants, à destination des professionnels (professionnels de santé, travailleurs sociaux, professionnel de la petite enfance...) Accroître de 50% sur les territoires QPV l'offre en lieux d'accueils enfants-parents.	Femmes enceintes	115 312 €	57 656 €	57 656 €	57 656 €	57 656 €						
1-5 Soutenir la parentalité et développer l'accueil des jeunes enfants ACTION POURSUIVIE	Participer à une démarche de prévention en permettant la socialisation précoce des enfants, Favoriser l'insertion sociale ou professionnelle des parents, Développer l'accueil d'enfants en situation de handicap ou de maladie chronique.	Renforcer les places en crèche. (AAP : + 100 000 €). Les actions devront plus particulièrement viser les familles en situation de vulnérabilité, notamment : -Les salariés en formation, temps partiel, CDD, intérimaires et les parents en démarche d'insertion sociale ou professionnelle, -Les familles dont l'un des membres (enfant accueilli ou parent) est en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique, -Les familles bénéficiant d'un accompagnement médico-social, dont les familles confrontées à des situations de violence intrafamiliale.	Enfants	300 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €						
1-6 Prévenir les troubles du développement de l'enfant ACTION POURSUIVIE	Promouvoir la santé s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat en milieu scolaire avec l'Education Nationale, la PMI (bilan de santé en école maternelle) permettant un suivi des actions collectives et individuelles et les acteurs de la politique de la ville (coordonnateurs ASV). Renforcer les compétences psycho-sociales des parents et des enfants. Contribuer à l'amélioration d'un parcours de santé	3 thématiques sont priorisées : - Hygiène buccodentaire - Santé Nutrition/obésité - Réduction de la surexposition aux écrans 2 axes transversaux : - Lutte contre la sédentarité - Renforcement des compétences psycho-sociales	Enfants ayant des troubles du développement en milieu scolaire et leurs parents jusqu'à 6 ans, préférentiellement situés sur des territoires politiques de la ville, notamment au nord du département	A définir pour 2021	A définir pour 2021	A définir pour 2021	/	/						
1-7 Prévenir le retard scolaire ACTION NOUVELLE	Développer les compétences et habiletés des enfants et des parents pour lesquels un retard du langage ou un trouble de la relation est repéré. Diversifier les réponses en fonction du niveau de difficultés repéré et développer une offre complémentaire de stimulation. Prévenir les retards en développant des ateliers autour du langage notamment, développer les compétences des parents, améliorer le lien et la communication parents-enfants.	Mise en place d'ateliers permettant de répondre aux difficultés repérées par les professionnels de la petite enfance ateliers jeux de langage avec implication et participation des parents.	Enfants et leurs parents jusqu'à 6 ans, pour lesquels un trouble du langage, de la relation est repéré, notamment au nord du département	100 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €						

Commission permanente du 25 sept 2020 - Rapport n° 25		DESCRIPTION ACTION	PUBLICS	MONTANT ACTION 2020	PART ETAT 2020	PART CD13 2020	Sous-total crédits valorisés	Sous-total crédits nouveaux
INTITULE ACTION	OBJECTIFS							
1-8 Accompagner globalement des jeunes BRSA/ASE ACTION NOUVELLE	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la mise en œuvre d'un accompagnement global spécialisé relevant de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Prévenir et lutter contre toutes formes de discrimination. Restaurer le pouvoir d'agir des jeunes en favorisant leur participation aux projets ou actions du territoire. 	<p>Les questions de repérage et de prise en charge des jeunes gens « bénéficiaires du RSA » non accompagnés se posent aujourd'hui comme réel besoin pour ces publics.</p> <p>Il s'agira de proposer des leviers d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour lutter contre le maintien dans le dispositif RSA des bénéficiaires âgés de moins de 26 ans notamment, les parents isolés avec enfants à charge et les moins de 25 ans entrés prématurément, Pour augmenter significativement le nombre de contractualisation des jeunes BRSA de 18 à 25 ans. Pour prévenir l'entrée dans le dispositif RSA des jeunes ayant-droits des foyers bénéficiaires de l'allocation, Pour éviter les sorties sèches des jeunes de l'ASE en leur proposant des parcours « sans couture » afin de les préparer mieux et plus tôt à l'autonomie 	Les jeunes de 18 à 25 ans bénéficiaires du RSA, Les jeunes ayant droit des foyers bénéficiant de l'allocation. Les jeunes sortant de l'ASE.	99 871 €	99 871 €	0 €	0 €	99 871 €
Total bénéficiaires/financement				795 183 €	447 527 €	347 656 €	347 656 €	447 527 €
TOTAL AXE 1				1 644 583 €	872 227 €	772 356 €	772 356 €	872 227 €
AXE 2 (TRAVAIL SOCIAL)								
PREMIER ACCUEIL INCONDITIONNEL								
2-1 Premier accueil social inconditionnel de proximité ACTION POURSUIVIE	Garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent.	<p>Organiser un accueil social de qualité pour tous les publics (bonne accessibilité, visibilité et proximité, conditions matérielles des espaces d'accueil, professionnalisation des accueils, écoute/évaluation/orientation, typologie des accueils dont le numérique...).</p> <p>Développer des compétences professionnelles adaptées (espaces de parole, analyse de la pratique, échanges d'informations, désignation de référents, outils de guidance...).</p>	Tout public	220 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €
Total bénéficiaires/financement				220 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €
REFERENCE DE PARCOURS								
2-2 Référence de parcours ACTION POURSUIVIE	Mettre à niveau les compétences du référent de parcours. Assurer une meilleure coordination des interventions d'accompagnement avec les partenaires du territoire. Evaluer et suivre l'action de mise en œuvre.	Faciliter le conventionnement avec nos partenaires pour assurer une meilleure coordination des interventions et ainsi éviter les interventions en silo, Garantir l'amélioration et la sécurisation des échanges, Poursuivre les actions de formation de nos agents notamment en lien avec le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités pour associer plus fortement les personnes accompagnées à leur projet de vie.	Tout public	160 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Total bénéficiaires/financement				160 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
INITIATIVES DEPARTEMENTALES								
2-3 Lutte contre le renoncement aux soins ACTION NOUVELLE	Sensibiliser les travailleurs sociaux pour repérer les publics en renoncement aux soins.	Généralisation sur l'ensemble du département du dispositif plate-forme départementale d'accès aux soins et à la santé (PFIDASS) qui vise à favoriser l'accès aux droits et diminuer le taux de non recours. Dans le cadre de l'accueil social inconditionnel, le repérage des publics par les MDS est un levier d'intervention essentiel et complémentaire au dispositif PFIDASS.	Tout public	Action financée sur les crédits 2019 non engagés.				
2-4 Renforcer la prévention des expulsions locatives (parc privé) sur Marseille ACTION NOUVELLE	Faciliter la mobilisation en amont des partenaires et éviter la dégradation des situations. Proposer un accompagnement juridico-social aux ménages. Réduire significativement et durablement le recours au jugement d'expulsion. S'inscrire dans la stratégie nationale et départementale de la politique de la prévention des expulsions locatives.	Accompagnement au plus tôt tant juridique que social. Mise en œuvre par une formation des travailleurs sociaux des MDS et des autres partenaires (CAF et CCAS).	Tout public locataire du parc privé, dès le commandement de payer	15 000 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €
2-5 Développer l'hébergement d'urgence ACTION NOUVELLE	Héberger en urgence les femmes victimes de violence, publics code action sociale et famille, etc.	<p>Public Code action sociale et des familles Le service social départemental a connaissance de 60 à 100 demandes d'hébergement par mois, qui n'ont pas trouvé de réponses dans les dispositifs de droit commun du 115, SIAO, ou centres maternels.</p> <p>Les demandes émanent plus spécifiquement de Marseille (notamment l'hyper centre et les quartiers nord) ainsi que Arles et Istres pour le reste du département.</p> <p>Il convient de soutenir des structures d'hébergement pour le public des femmes enceintes ou mères isolées en rupture d'hébergement ou nouvellement arrivés sur le territoire.</p> <p>Public femmes victimes de violence Actuellement, un signalement 115 pour violences conjugales fait l'objet d'une mise à l'abri à l'hôtel jusqu'à l'obtention d'une place en CHRS de stabilisation ou d'insertion ou à un centre maternel. Une expérimentation d'un SAS d'urgence à la Commanderie a permis de constituer une file active de femmes et de leurs enfants victimes de violence dans un espace semi-collectif L'identification et la</p>	Femmes victimes de violence, publics code action sociale et famille, autres.	1 600 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €
Total bénéficiaires/financement				1 615 000 €	807 500 €	807 500 €	807 500 €	807 500 €
TOTAL AXE 2				1 995 000 €	997 500 €	997 500 €	997 500 €	997 500 €

Commission permanente du 25 sept 2020 -		DESCRIPTION ACTION						
INTITULE ACTION	OBJECTIFS		PUBLICS	MONTANT ACTION 2020	PART ETAT 2020	PART CD13 2020	Sous-total crédits valorisés	Sous-total crédits nouveaux
PLAN PAUVRETE - SYNTHESE AXE 3 (INSERTION)								
ORIENTATION ET PARCOURS DES ALLOCATAIRES								
3-1 Plateforme de diagnostic médical pour les bénéficiaires du RSA entrant dans le dispositif ACTION NOUVELLE	Raccourcir le temps d'orientation vers un parcours des entrants BRSA ayant des problèmes de santé	Orientation par les conseillers d'orientation vers une plateforme médicale, dans laquelle des médecins seraient chargés de poser un diagnostic sur la situation de la personne. orientation vers des actions de soins de droit commun ou vers des actions santé financées par le Département.	5 000	Action financée sur les crédits 2019 non engagés.			/	/
3-2 Boost emploi ACTION POURSUIVIE	Favoriser l'accès à l'emploi rapide des BRSA les moins éloignés de l'emploi: 600 sorties visées	Orientation sous 1 mois vers un conseiller Un entretien individuel par semaine pendant trois mois. Définir un périmètre acceptable de recherche d'emploi (zone géographique, horaires, compétences et aptitudes mobilisables) et construire un projet de recherche intensive d'emploi Des ateliers collectifs pour dynamiser la recherche d'emploi.	1 000	640 757 €	320 378 €	320 378 €	320 378 €	320 378 €
3-3 Vacations de 6 postes de conseillers en orientation RSA ACTION NOUVELLE	Raccourcir le temps d'orientation vers un parcours des entrants BRSA	Recrutement de 6 conseillers en orientations supplémentaires pour renforcer les équipes	6 postes	235 000 €	117 500 €	117 500 €	117 500 €	117 500 €
3-4 Action intermédiaire pour un accès durable à l'emploi (ACIADE) ACTION NOUVELLE	Faciliter l'élaboration de projets correspondant aux capacités du BRSA et travailler à l'adaptation au monde professionnel	Construire et concrétiser un projet personnel et/ou professionnel en interaction avec le territoire	216 à 336	380 000 €	190 000 €	190 000 €	190 000 €	190 000 €
3-5 Action génératrice d'insertion et de remobilisation (AGIR) ACTION NOUVELLE	Développer les potentialités des individus et participer à la levée des freins à l'insertion	A l'issue d'un bilan psychosocial le BRSA bénéficie d'un accompagnement au sein d'ateliers collectifs.	1 368	600 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
3-6 Action d'insertion auprès des gens du voyage séjournant dans les Bouches-du-Rhône" AREAT ACTION NOUVELLE	Développer l'autonomie des participants et leur inscription dans une démarche d'emploi.	Accompagnement aux démarches administratives, suivi social, soutien à la scolarisation des enfants, accompagnement des femmes dans une démarche génésique.	900	90 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
3-7 Projet pôle d'insertion 2/3 « Equipe mobile d'accompagnement renforcé auprès d'un public BRSA » (ADJ Marceau) ACTION NOUVELLE	Proposer un accompagnement global renforcé aux personnes en très grande difficulté de santé mentale, grâce à un trinôme travailleur social, infirmier psychiatrique et psychologue.	Repérer les publics cible, les rencontrer là où ils se trouvent, les accompagner, les contractualiser et les orienter vers le bon dispositif.	45 à 70	105 000 €	52 500 €	52 500 €	52 500 €	52 500 €
3-8 Projet pôle d'insertion 13/14ème // « En route pour son avenir » ACTION NOUVELLE	Lever les freins à l'emploi en prenant en compte des difficultés sociales quotidiennes dans le cadre d'une remobilisation sociale à socioprofessionnelle en collectif ou individuel.	3 sessions de 11 semaines : - semaines 1 et 2 : accueil individuels et collectifs jusqu'à la formalisation de l'engagement du BRSA - semaines 3 à 10 : ateliers collectifs - dernière semaine : bilan et orientation sur d'autres actions pour construire le parcours d'insertion et envisager le retour à l'emploi	75	138 848 €	69 424 €	69 424 €	69 424 €	69 424 €
3-9 Sas d'orientation pour les BRSA demandant un rétablissement de leurs droits ACTION NOUVELLE	Faire accéder à un réel parcours d'insertion les publics qui ne respectent pas leurs engagements au regard de la loi RSA et qui entrent et sortent de façon répétée du dispositif pour leur sspension d'allocation.	Entretiens individuels et collectifs pour : - rappeler les droits et obligations et notamment celles relatives au contrat d'engagement réciproque ; - poser un diagnostic sur la situation de la personne au regard de l'emploi et des difficultés sociales ou de santé - construire avec elle un pré-projet professionnel ou envisager un parcours social autour d'actions concrètes - proposer une orientation vers une action concrète.	1000	1 000 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
				9 343	3 189 605 €	1 594 802 €	1 594 802 €	1 594 802 €
GARANTIE ACTIVITE								
3-10 Accompagnement global spécialisé ACTION RENFORCEE	Projeter le BRSA dans l'insertion professionnelle dès le début de l'accompagnement: travail concomitant sur la levée des freins et l'orientation professionnelle	Mettre en place un accompagnement tripartite pour des publics en accompagnement social susceptibles d'être employables à moyen terme : accompagnateurs emploi - référent social - psychologue.	420	351 802 €	175 901 €	175 901 €	175 901 €	175 901 €
3-11 Insertion par l'activité économique ACTION RENFORCEE	Favoriser le retour à l'emploi des BRSA via l'insertion par l'activité économique	Mettre en place de nouveaux chantiers d'insertion sur des supports innovants et renforcer le nombre de postes de chantiers existants en couvrant les zones les plus déficitaires en termes de structures	80	454 526 €	227 263 €	227 263 €	227 263 €	227 263 €
3-12 Accompagnement à la création d'activité ACTION POURSUIVIE	Favoriser le retour à l'activité des BRSA par la création d'entreprise	Accompagnement des BRSA à la création d'activité jusqu'à l'installation et suivre pendant 6 mois après celle-ci. Diagnostic de l'activité des travailleurs indépendants : mesures d'accompagnement pour assurer la viabilité de leur entreprise, ou les inciter à arrêter l'activité en les orientant vers un accompagnement à l'emploi.	1 000	366 441 €	183 220 €	183 220 €	183 220 €	183 220 €

Commission permanente du 25 sept 2020 - Rapport n° 25		DESCRIPTION ACTION	PUBLICS	MONTANT ACTION 2020	PART ETAT 2020	PART CD13 2020	Sous-total crédits valorisés	Sous-total crédits nouveaux
INTITULE ACTION	OBJECTIFS							
3-13 Accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de handicap (HEDA) ACTION RENFORCEE	Permettre aux BRSA en situation de	Diagnostic, accompagnement et placement en emploi pour les bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés liées au handicap.	960 parcours	673 636 €	336 818 €	336 818 €	336 818 €	336 818 €
3-14 Prévention de l'entrée et l'installation des jeunes dans le dispositif RSA / Mission locale Marseille ACTION NOUVELLE	Favoriser le retour à l'emploi des BRSA de moins de 26 ans et les ayants droits.	Accompagnement professionnel se déroule sous forme d'entretiens individuels. Parallèlement des actions collectives sont réalisées et visent à une montée en compétence et la mise en situation professionnelle	300	150 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €
3-15 Accueil et accompagnement des agriculteurs et anciens agriculteurs BRSA / Solidarité Provence Paysans (SPP) ACTION NOUVELLE	Accompagner les BRSA dans la prise en charge de leurs difficultés sociales et économiques ou dans le cadre d'une procédure judiciaire	Etablissement d'un état des lieux global de la situation économique juridique et sociale du RSA pour l'accompagner dans ses décisions ses démarches et les différentes procédures.	63	113 000 €	56 500 €	56 500 €	56 500 €	56 500 €
3-16 Projet d'accompagnement social et d'aide à l'emploi pour les BRSA / Transports Mobilité Solidaire (TMS) ACTION NOUVELLE	Développer la compétence mobilité en vue d'une insertion professionnelle réussie.	Approche individuelle et collective pour repérer les différentes problématiques et proposer des solutions déclinées en formation spécifique ou en ateliers sur la sécurité routière et mobilité.	380	140 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €
3-17 Projet pôle d'insertion 1/5/6/7 Rev'elles toi (CDIFF) ACTION NOUVELLE	Remobilisation d'un public féminin entre 25-35 ans éloigné de l'emploi, sorti vers un emploi, une formation, un parcours d'insertion	L'action se déroule en 3 phases : - une redynamisation scio-professionnelle (1 à 2 mois) autour d'entretiens individuelles et collectifs - une mise en action (entre 4 et 8 mois) travail sur la levée des freins et sur la construction d'un projet professionnel - une appropriation du projet (1 à 2 mois) réalisation et formalisation du projet	120	101 196 €	50 598 €	50 598 €	50 598 €	50 598 €
3-18 Projet pôle d'insertion 4/8/9/10/11/12 // Association Working first ACTION NOUVELLE	Accompagner vers l'emploi (accès) et en emploi (maintien) en milieu ordinaire, intensif, individualisé pour les personnes vivant avec des troubles psychiques et/ou en situation de grande précarité grâce à la méthode IPS.	Inclusion dans l'action et évaluation de la personne Recherche d'emploi ou de formation (rdv hebdomadaires) Maintien en emploi ou formation Sortie de l'accompagnement, entretien évaluation	80	99 502 €	49 751 €	49 751 €	49 751 €	49 751 €
3-19 Projet pôle d'insertion 15/16 // « Valoriser son image professionnelle » (LE CANA) ACTION NOUVELLE	Proposer un accompagnement au BRSA pour lequel un axe d'amélioration a été détecté sur le champ du savoir-être professionnel ou qui méconnaît les codes en vigueur au sein des entreprises. Le candidat doit être capable de se projeter dans un métier et/ou un secteur professionnel donné.	L'action se déroule en 2 phases. Phase 1 : module socle de 35 heures sur les savoirs faire professionnels et la mise en pratique. Phase 2 : module à la carte de 21 heures maximum sur différentes thématiques soit en collectif soit en individuel	100	90 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
3-20 Projet pôle d'insertion Aix Mary Popp'Ins- A chacun son insertion (AAI) ACTION NOUVELLE	Un accompagnement pour trouver une solution de mode de garde ou d'accueil afin de favoriser l'accès à l'emploi ou à la formation.	L'action se déroule en 2 phases Phase 1 : mise en place d'un diagnostic pour toutes les personnes accueillies afin d'évaluer le problème de mode de garde. Phase 2 : en fonction du diagnostic, 3 modules au choix à suivre avec des temps collectifs et des temps d'entretien, des phases de maillage et d'expérimentation.	70 familles	99 000 €	49 500 €	49 500 €	49 500 €	49 500 €
3-21 Projet pôle d'insertion Salon Arles - Plateforme expérimentale garde d'enfants (CCAS DE SALON) ACTION NOUVELLE	Création d'une plateforme expérimentale de garde d'enfants à destination du public bénéficiaire du RSA et indépendante des modes de garde de droit commun.	Amener une réponse rapide et adaptée aux BRSA confrontés à des problématiques de garde d'enfants dans le cadre de leurs parcours d'insertion. Soutenir la réussite de ce parcours et le retour à l'emploi par la levée de ce frein. Modalités d'accueil d'une durée limitée à 3 mois renouvelable une fois. Permettre l'accès à un mode de garde en mobilisant une assistante maternelle agréée	70 familles	80 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
3-22 Projet pôle d'insertion Aubagne - La Ciotat (Association CEI Ciotat Emploi Initiatives) ACTION NOUVELLE	Accompagner les publics seniors afin de favoriser leur retour à l'emploi et la sortie du RSA.	Ateliers collectifs avec des entretiens individuels (2 entretiens par mois). 10 jours d'immersion prévus en entreprise	60	100 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Total bénéficiaires/financement			2 076	2 819 103 €	1 409 551 €	1 409 551 €	1 409 551 €	1 409 551 €
INITIATIVES DEPARTEMENTALES								
3-23 Action collective d'éducation à la santé - Accès Santé (ACPM) ACTION NOUVELLE	Améliorer la connaissance des personnes de leur pathologie en vue d'une prise en charge et d'une dynamisation des parcours d'insertion.	Participation des BRSA à des séances collectives et individuelles d'éducation à la santé pour aider les BRSA à dépasser leur représentation personnelle et culturelle de la maladie.	90	100 080 €	50 040 €	50 040 €	50 040 €	50 040 €
3-24 Accueil de jour pour les personnes sans domicile fixe BRSA (ADJ) ACTION NOUVELLE	Accompagner les BRSA sans résidence stable dans l'accès à un logement ou une solution d'hébergement, à un emploi, à l'accès aux droits.	Contractualisation des BRSA et accompagnement individuel aux démarches administratives et de santé. Animation collective avec un module emploi, des ateliers culturels et des ateliers santé.	600	461 000 €	230 500 €	230 500 €	230 500 €	230 500 €
3-25 Projet pôle d'insertion Istres « Objectif : permis de conduire ACTION NOUVELLE	Proposer un financement et un accompagnement au permis de conduire pour des personnes en recherche d'emploi dans l'objectif de trouver un emploi et sortir du RSA.	L'action fonctionnera en entrées et sorties permanentes. Suite au diagnostic et /ou à l'accompagnement réalisé 3 possibilités de financement seront proposées.	50	100 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
3-26 Lieux d'accueil associatifs ACTION NOUVELLE	Renforcer le nombre de places d'accueil en accompagnement social	Création de 15 postes de travailleurs sociaux au sein des lieux d'accueil associatifs pour proposer 2000 places d'accompagnement social supplémentaires	2 000	800 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €
Ex 3-7 Action intensive emploi ACTION ANNULEE	Renforcer l'accompagnement vers l'emploi et le partenariat avec les entreprises							
Total bénéficiaires/financement			2740	1 461 080 €	730 540 €	730 540 €	730 540 €	730 540 €
TOTAL AXE 3			2740	7 469 788 €	3 734 893 €	3 734 893 €	3 734 893 €	3 734 893 €

Commission permanente du 25 sept 2020 - Rapport n° 25		DESCRIPTION ACTION	PUBLICS	MONTANT ACTION 2020	PART ETAT 2020	PART CD13 2020	Sous-total crédits valorisés	Sous-total crédits nouveaux
INTITULE ACTION	OBJECTIFS							
PLAN PAUVRETE - SYNTHESE AXE 4 (FORMATION EN TRAVAIL SOCIAL)								
FORMATION EN TRAVAIL SOCIAL								
4.1 Formation en travail social ACTION NOUVELLE	Contribuer à la montée en puissance d'une culture commune, favorable à une coopération plus poussée au service des personnes accompagnées.	La formation des professionnels est engagée dans le cadre du plan pauvreté et 6 thématiques ont été définies : - la participation des personnes : cela s'inscrit logiquement d'une prise en compte systématique de cette dimension dans tous les aspects de l'intervention sociale, - « aller vers » : en lien avec les actions de prévention, - le développement social et travail social collectif : permettra d'offrir des outils et des savoirs aux travailleurs sociaux, - le travail social et territoires : facilitateur de la mise en réseau des acteurs, - l'insertion socio-professionnelle : mobilisation en faveur de l'emploi et en partenariat avec les autres acteurs impliqués, - le travail social et numérique : capacité à appréhender et à mobiliser l'environnement numérique.	Tout public					
<i>Total bénéficiaires/financement</i>				0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL AXE 4				0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
AUTRES ACTIONS (VALORISATION INTERNE) ET RELIQUATS				99 871 €	0 €	99 871 €	99 871 €	0 €
TOTAL GENERAL			0	11 209 242,00 €	5 604 620,00 €	5 604 620,00 €	5 604 620,00 €	5 604 620,00 €

ANNEXES B

**FICHES ACTIONS NOUVELLES 2020
PAR AXE**

AXE 1 - LES ENFANTS ET LES JEUNES

AXE 1 – FICHE HORS SOCLE 1-7
PREVENIR LES RETARDS SCOLAIRES
ACTION NOUVELLE

Contexte, diagnostic et enjeu :

L'intervention précoce auprès de l'enfant et de ses parents, et la mise en place d'une approche globale sont inscrites dans les priorités de la politique de santé.

La stratégie nationale de santé 2018-2022 a consacré à la politique de santé de l'enfant un volet spécifique dont 3 objectifs prioritaires : accompagnement des parents, repérage et prise en charge des troubles, développement de l'éducation à la santé et des compétences psycho-sociales dès le plus jeune âge.

Un pourcentage élevé d'enfants présentant un retard de langage : à Marseille 12,3% des enfants ont un retard de langage (données des bilans éval mater 2016 3,5-4ans) avec des disparités selon les arrondissements, jusqu'à 18,6% dans les quartiers les plus précarisés. Ce taux était d'environ 8% au niveau régional (bilan de santé des écoles maternelles de la région ORS mars 2012).

L'offre de prise en charge existante est saturée sur certains territoires et ne répond pas forcément aux besoins des enfants et des parents. Une partie du public même repéré et orienté vers une prise en charge n'y a pas recours.

Plusieurs études mettent en évidence que :

- le développement des compétences langagières est influencé par des déterminants de l'environnement de l'enfant et de ses éducateurs (fréquence des interactions, fréquence d'exposition aux mots, importance portée à la communication par le langage, style langagier, encouragements adressés à l'enfant...);
- un effet négatif du niveau socio-culturel défavorisé sur les performances au langage ;
- un lien entre développement du langage des enfants en âge préscolaire et réussite scolaire.

Thème de la contractualisation : Parents et enfants d'âge préscolaire (2 à 3 ans) en difficulté d'acquisition des compétences langagières.

Description de l'action :

Il s'agit d'une nouvelle action innovante.

Mise en place d'ateliers permettant de répondre aux difficultés repérées par les professionnels de la petite enfance, ateliers jeux de langage avec implication et participation des parents :

- Soutien des initiatives répondant à des conditions de réalisation favorables, notamment inscription dans la durée, implication des parents, outils permettant la réappropriation par les parents etc ;
- Inscription de l'intervention dans un parcours, accompagnement de la famille et de l'enfant vers les dispositifs de prise en charge et pendant l'attente de la prise en charge, si nécessaire ;
- Travail en lien et partenariat avec le réseau parentalité, avec les professionnels de la santé de la petite enfance et de la prise en charge ;
- Sur les territoires où le public est le plus éloigné des dispositifs et des offres de prévention, une attention particulière sera à apporter aux conditions facilitant l'accès à ces ateliers ; les structures d'exercice coordonné ayant développé une approche communautaire ou mis en place des activités ayant permis au public d'investir la structure et développer un lien de confiance peuvent notamment être des ressources.
- Une attention particulière sera apportée aux projets sur les territoires QPV et les communes du nord du département.

Lien avec la stratégie pauvreté : cette action contribue à l'engagement n° 1 sur l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté et à l'engagement n° 2 pour la garantie des droits fondamentaux de l'enfant, et particulièrement à la stratégie santé.

Date de mise en place de l'action : 2019

Durée de l'action : 1 an renouvelable par tacite reconduction

Partenaires et co-financeurs : ARS / CPAM des Bouches-du-Rhône / académie / opérateurs associatifs

Budgets détaillés prévisionnels sur 2019-2022 :

Le coût moyen d'un lieu est d'environ 3 000 €.

2019 : /

2020 : 100 000 €

2021 : A définir

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs poursuivis et progression :

- Développer les compétences psycho-sociales des enfants et des parents pour lesquels une difficulté d'acquisition du langage est repérée ;
- Diversifier les réponses en fonction du niveau de difficultés repéré et développer une offre complémentaire de stimulation ;
- Prévenir les retards en développant des ateliers autour du langage notamment, développer les compétences des parents, améliorer le lien et la communication parents-enfants.

Indicateur	2018	2019	2020	2021
Nombre d'ateliers	0 %	30 %	60 %	100 %
Nombre de parents et enfants touchés				

AXE 1 – FICHE HORS SOCLE 1-8
ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES BENEFICIAIRES DU RSA DE -25 ANS ET
SORTANTS DE L'ASE (Missions locales hors Marseille)
ACTION NOUVELLE

Contexte, diagnostic et enjeu :

Les questions de repérage et de prise en charge des jeunes gens « bénéficiaires du RSA » non accompagnés se posent aujourd'hui comme réel besoin pour ces publics et reposent sur un nouveau cadre issu de la stratégie de lutte contre la pauvreté permettant de définir les actions à conduire tant au plan opérationnel qu'au niveau des partenariats à consolider autour de ces publics cibles.

Il s'agira d'une façon globale, en lien avec les orientations du Programme Départemental d'Insertion, de proposer des leviers d'actions :

- Pour lutter contre le maintien dans le dispositif RSA des bénéficiaires âgés de moins de 26 ans notamment, les parents isolés avec enfants à charge et les moins de 25 ans entrés prématurément,
- Pour augmenter significativement le nombre de contractualisation des jeunes BRSA de 18 à 25 ans.
- Pour prévenir l'entrée dans le dispositif RSA des jeunes ayant-droits des foyers bénéficiaires de l'allocation,
- Pour éviter les sorties sèches des jeunes de l'ASE en leur proposant des parcours « sans couture » afin de les préparer mieux et plus tôt à l'autonomie

Ainsi, les missions locales proposent d'accueillir l'ensemble de ces jeunes dans le cadre d'un SAS dans une logique de proximité afin de poser un diagnostic de leur situation et de les orienter vers un dispositif répondant au mieux à leurs particularités, et notamment l'accompagnement global spécialisé. Cet accompagnement global spécialisé sous-entend la mise à disposition d'un certain nombre de ressources telles que ateliers, psychologues, et travailleur social.

Thème de la contractualisation : bénéficiaires du RSA de moins de 26 ans, jeunes sortant de l'aide sociale l'enfance.

Description de l'action :

L'action s'appuie sur des étapes clés d'intervention.

Tout d'abord le diagnostic, afin de mettre en adéquation les besoins du jeune et les moyens pour y répondre. En fonction de ce repérage, des modalités de suivi vont être proposées par la mission locale.

La situation pourra aussi être redirigée vers un autre service en fonction de la problématique.

Ensuite, l'accompagnement dynamique et actif, au travers d'entretiens individuels, et d'ateliers collectifs mobilisera aussi si nécessaire l'intervention d'un psychologue, voire d'un travailleur social.

Enfin, la mission locale propose une étape de sécurisation du parcours par la poursuite de son intervention après l'entrée en formation ou en emploi.

Lien avec la stratégie pauvreté : Cette action contribue à l'engagement n° 1 sur l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté et sur l'engagement n° 2 pour la garantie des droits fondamentaux de l'enfant, et particulièrement à la stratégie santé.

Date de mise en place de l'action : 2020

Durée de l'action : 1 an renouvelable une fois

Partenaires et co-financeurs :

Budgets détaillés prévisionnels sur 2019-2022 :

2019 : /

2020 : 204 870 € (sous réserve)

2021 : 204 870 € (sous réserve)

Total : 409 740 € (sous réserve)

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs poursuivis et progression :

- Favoriser la mise en œuvre d'un accompagnement global spécialisé relevant de la stratégie de lutte contre la pauvreté.
- Prévenir et lutter contre toutes formes de discrimination.
- Restaurer le pouvoir d'agir des jeunes en favorisant leur participation aux projets ou actions du territoire.

Cet accompagnement global spécialisé sera assuré en fonction des publics et de leurs besoins par une équipe pluridisciplinaire (conseiller mission locale, psychologue, travailleur social) et mis en œuvre pour leur permettre l'accès à leurs droits, à la formation, l'emploi et l'autonomie.

Indicateur	2019	2020	2021
Nombre de BRSA accompagnés	/	80%	100%
Nombre de sortants de l'ASE accompagnés			

AXE 2 – LE TRAVAIL SOCIAL

AXE 2 – FICHE HORS SOCLE 2-4
RENFORCER LA PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES,
DANS LE PARC PRIVE, SUR LA VILLE DE MARSEILLE
ACTION NOUVELLE

Contexte, diagnostic et enjeu :

La coordination des différentes instances et acteurs intervenant dans le domaine de la prévention des expulsions est un des principaux enjeux en matière de prévention des expulsions locatives. Cette coordination est organisée dans le cadre des commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) créées par la loi ENL n° 2006-872 du 13 juillet 2006.

De facultatives, ces commissions sont devenues obligatoires (loi n° 2009-323 du 25 mars 2009), à charge pour le comité responsable du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) de les instaurer.

L'article 27 de loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 (ALUR) a renforcé de façon conséquente le rôle des CCAPEX, au cœur du dispositif de prévention des expulsions et notamment avant l'engagement de la procédure judiciaire soit au stade des commandements de payer (bailleurs personnes physiques du parc privé) et avant l'assignation aux fins de résiliation du bail.

En 2015, dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les pouvoirs publics mettent en place un pôle national dédié à la prévention des expulsions, coordonné par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL). Ce pôle a pour vocation de coordonner les actions mises en œuvre à la suite de la loi ALUR.

La nouvelle charte de prévention des expulsions domiciliaires 2018/2024 a été validée par la Commission permanente le 8 février 2019. Elle définit les grandes orientations de la naissance de l'impayé à l'expulsion pour mieux accompagner les ménages en difficultés.

Sous l'effet de l'augmentation continue des dépenses de logement et de la part croissante occupée par ce poste dans la consommation des ménages, la problématique des impayés de loyers constitue un enjeu social et économique dans le département des Bouches-du-Rhône, problématique confirmée chaque année par :

- 1) Le volume très important des ménages assignés pour impayés de loyers (7 136 ménages assignés en 2018, 6428 en 2017, 60 % du total des assignations concerne la ville de Marseille)
- 2) Le nombre de signalements envoyés à la CCAPEX départementale qui provient à 69% du parc privé et à 31% du parc social, soit environ 400 signalements ou commandements de payer, par mois pour la Ville de Marseille.

A ce jour, la Ville de Marseille n'est toujours pas dotée d'une CCAPEX. Or, certains de ces territoires sont parmi les plus pauvres d'Europe.

Description de l'action :

Il s'agit d'une nouvelle action innovante.

Projet expérimental de la CCAPEX locale 3^{ème} arrondissement de Marseille de 2016 à 2018 :

Les différents partenaires impliqués dans le champ de la prévention des expulsions domiciliaires (Etat, Conseil départemental, CAF, Ville de Marseille et l'agence départementale d'information sur le logement-ADIL 13) ont financé la mise en place d'une CCAPEX locale dans cet arrondissement. Le choix d'une expérimentation sur le 3^{ème} arrondissement a fait suite à un constat partagé des partenaires co-financeurs précédemment cités sur les difficultés accrues rencontrées sur ce territoire.

La création d'une permanence de proximité (lieu d'accueil) dédiée, dans laquelle est proposée tant un accompagnement juridique qu'un accompagnement social pour une approche globale et complémentaire des situations examinées, a permis une réflexion en vue de l'extension de ce dispositif sur tous les arrondissements de la ville de Marseille à plus au moins long terme.

La formation pour des travailleurs sociaux des MDS et des partenaires (CAF et CCAS) pourra être proposée.

Une modélisation de cette expérimentation est en cours.

Objectifs :

- Faciliter la mobilisation en amont des partenaires et éviter la dégradation des situations ;
- Proposer un accompagnement juridico-social aux ménages ;
- Réduire significativement et durablement le recours au jugement d'expulsion ;
- S'inscrire dans la stratégie nationale et départementale de la politique de la prévention des expulsions locatives.

Lien avec la stratégie pauvreté : cette action contribue à la lutte contre les privations du quotidien, poursuivie par l'engagement n° 2 de la stratégie.

Date de mise en place de l'action : 2020

Durée de l'action : Déploiement sur 2 ans, à partir de 2020

Partenaires et co-financeurs : ADIL 13 et DDCS

Budgets détaillés prévisionnels sur 2019-2022 :

2019 : /

2020 : 15 000 €

2021 : 15 000 €

Total : 30 000 €

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs poursuivis et progression :

Indicateur	2018	2019	2020	2021
Nombre de territoires identifiés comme prioritaires déployés (5)	0% Préfiguration déjà financée.	0 %	40%	100%

AXE 2 – FICHE HORS SOCLE 2-5
HEBERGER EN URGENCE LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE, LES PUBLICS
CODE ACTION SOCIALE ET FAMILLE...
ACTION NOUVELLE

Contexte, diagnostic et enjeu :

Publics Code action sociale et des familles

Le service social départemental a connaissance de 60 à 100 demandes d'hébergement par mois, qui n'ont pas trouvé de réponses dans les dispositifs de droit commun du 115, SIAO, ou centres maternels. Les demandes émanent plus spécifiquement de Marseille (notamment l'hyper centre et les quartiers nord) ainsi que Arles et Istres pour le reste du département.

Il convient de soutenir des structures d'hébergement pour le public des femmes enceintes ou mères isolées en rupture d'hébergement ou nouvellement arrivées sur le territoire.

Publics femmes victimes de violences conjugales

Actuellement, un signalement 115 pour violences conjugales fait l'objet d'une mise à l'abri à l'hôtel jusqu'à l'obtention d'une place en CHRS de stabilisation ou d'insertion ou à un centre maternel. Une expérimentation d'un SAS d'urgence à la Commanderie a permis de constituer une file active de femmes et de leurs enfants victimes de violences dans un espace semi-collectif. L'identification et la coordination autour des bénéficiaires a favorisé de nouveaux processus de fonctionnement particulièrement efficaces sur le territoire, en matière de diagnostic, d'accompagnement et de retour à l'autonomie. Pour poursuivre cette dynamique, le projet vise à pérenniser un dispositif similaire.

Description de l'action :

Mise en place d'une structure d'accueil d'urgence, développement de capacités en CHRS et en diffus, comprenant un accompagnement psycho-social renforcé.

Objectifs :

Lien avec la stratégie pauvreté : Cette action contribue à la lutte contre les privations du quotidien, poursuivie par l'engagement n° 2 de la stratégie.

Date de mise en place de l'action : 2020

Durée de l'action : Déploiement sur 2 ans, à partir de 2020

Partenaires et co-financeurs : Délégations aux droits des femmes, DDCS.

Budgets détaillés prévisionnels sur 2019-2022 :

2019 : /

2020 : 1 600 000 €

2021 : 1 600 000 € (sous réserve)

Total : 3 200 000 € (sou réserve)

Action déjà financée au titre du FAPI : non.

Objectifs poursuivis et progression :

Indicateur	2018	2019	2020	2021
Publics Code action sociale et des familles	0%	0%	80%	100%
Nombre d'orientations/accompagnements				
Nombre hébergements attribués				
Nombre de sorties en insertion logement	0%	0%	20%	100%
<i>Publics femmes victimes de violences conjugales</i>				
Nombre d'orientations/accompagnements				
Nombre hébergements attribués				
Nombre de sorties en insertion logement				

AXE 3 – LE SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION

AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3.3
VACATIONS CONSEILLERS EN ORIENTATIONS RSA
ACTION NOUVELLE 2020

Contexte, diagnostic et enjeu :

Le département des Bouches-du-Rhône compte 78787 allocataires du RSA (juin 2020) financés par le Département.

Suite à la mise en place de la dématérialisation des demandes de RSA en janvier 2018, le Département a fait le choix, d'internaliser la mission d'orientation qui était jusqu'alors confiée à la CAF. La direction de l'insertion a mis en place de nouvelles procédures de convocation et d'orientation des nouveaux entrants (environ 2000 personnes mensuellement) afin de maintenir notre réactivité en matière de démarrage des parcours.

Pour ce faire la collectivité a recruté 11 conseillers en orientation RSA en 2019 qui ont été positionnés dans les pôles d'insertion, structures déconcentrées de la direction. Ces conseillers sont chargés de recevoir l'ensemble des entrants et de les orienter vers le bon dispositif d'accompagnement.

Afin d'atteindre l'objectif de réception et l'orientation des bénéficiaires du RSA dans un délai d'1 mois, en avril 2020 la collectivité a décidé de recruter 6 conseillers en orientation supplémentaires.

Thème de la contractualisation : Public en insertion / Orientation et parcours des allocataires

Description de l'action :

Les missions des conseillers d'orientation sont les suivantes :

- Convocation et réception des nouveaux entrants allocataires du RSA.
- Analyse de leur situation notamment par un pré-diagnostic de leur situation socio-professionnelle et proposer une orientation vers un dispositif d'accompagnement en fonction des difficultés qu'ils rencontrent.
- Suivi des orientations et préparation de commission d'examen des dossiers des allocataires.

Ces missions se déclinent comme suit :

- Convocation et réception des nouveaux entrants allocataires du RSA et ceux sans contrat d'engagement réciproque
- Poser un diagnostic de leur situation au regard de l'emploi
- Proposer en conformité avec la loi du RSA une orientation vers un dispositif d'accompagnement à l'emploi, socio-professionnel ou social en fonction des difficultés qu'ils rencontrent
- Suivre les orientations au travers d'un logiciel
- Préparer et participer à la commission (Equipe pluridisciplinaire territoriale) où sont présentés chaque mois les dossiers de suspension de l'allocation pour les allocataires ne respectant pas les obligations de la loi

Date de mise en place de l'action : novembre 2020

Durée de l'action : expérimentation sur 3 ans

Partenaires et co-financeurs : /

Budgets détaillés prévisionnels sur 2020-2022 :

2020 : 235 000 €

2021 : 235 000 €

Total : 470 000 €

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs et progression : Réduire le délai d'orientation des nouveaux entrants

Indicateur	2019	2020	2021
Nombre de personnes convoquées	/		
Nombre de personnes reçues			
Nombre de personnes orientées			

AXE 3 (INSERTION) Fiche SOCLE 3-4
ACTION INTERMEDIAIRE POUR UN ACCES DURABLE A L'EMPLOI (ACIADE)
ACTION NOUVELLE

Contexte, diagnostic et enjeu :

L'action ACIADE s'inscrit dans le champ de l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires RSA les plus en difficulté de l'offre d'insertion départementale.

Passerelle entre l'insertion sociale et professionnelle elle propose un parcours mixte conjuguant une formation centrée sur un projet collectif et un accompagnement à l'emploi individualisé pour des personnes qui en sont éloignées.

Elle se situe en aval des actions de remobilisation et d'insertion sociale et en amont des actions de mobilisation pour l'emploi résolument orientées vers la recherche active d'emploi.

Elle s'appuie sur une démarche fondée sur l'individualisation des parcours combinée à la dynamique de groupe, et sur l'alternance avec le monde du travail.

Thème de la contractualisation : Public en insertion / orientation et parcours des allocataires

Intitulé de l'action : Action intermédiaire pour un accès durable à l'emploi (ACIADE)

Description de l'action :

Elle se déroule en 3 phases :

- 1 : Accueil et émergence du projet (5 semaines) : accueil des personnes orientées vers l'action et initialisation de la démarche à travers des temps individuels et collectifs
- 2 : Construction du projet (9 semaines) : alternance entre les ateliers en centre et les périodes de mise en œuvre pratique « sur le terrain », notamment en lien avec le monde économique ;
- 3 : Valorisation et suivi des sorties positives. Cette phase comprend 2 entretiens individuels destinés à accompagner le bénéficiaire dans la poursuite de ses démarches et/ou retour à l'emploi, à l'activité ou entrée en formation qualifiante.

L'action est organisée sous forme de sessions collectives. Les sessions sont mises en œuvre sur chaque territoire en fonction des besoins des pôles d'insertion.

Cette action permettra d'accompagner 216 à 336 BRSA

Date de mise en place de l'action : 7 mai 2020. Démarrage des sessions septembre 2020

Durée de l'action : 4 ans

Partenaires et co-financeurs :

Opérateurs retenus dans le cadre de l'accord cadre :

- Lot 1 : Marseille 1/5/6/7 et 2/3 - ACOPAD
- Lot 2 : Marseille 4/8/9/10/11/12 – Groupement Performance Méditerranée
- Lot 3 : Marseille 13/14 et 15 /16 - CIERES
- Lot 4 : Aix- Gardanne - ARES
- Lot 5 : Arles-Salon Berre – Sud Formation
- Lot 6 : Istres-Marignane – espace formation / Sigma

Budget détaillé sur 2020-2022 : 380 000 €/ an dont 190 000 € / an financés par l'Etat

2020 : 380 000 €

2021 : 380 000 €

Total : 760 000 €

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs et progression :

- Favoriser la redynamisation, la revalorisation de l'image de soi ;
- Faciliter l'élaboration de projets professionnels correspondant aux capacités de la personne, à ses motivations et aux opportunités du marché du travail ;
- Tester, valider et concrétiser un ou plusieurs projets ;
- Travailler à l'adaptation à l'entrée dans le monde professionnel ;
- Accompagner les changements liés à la mise en œuvre des projets identifiés.

Indicateur	2019	2020	2021
<p>Nombre de sorties positives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de CDI - Nombre de CDD ou intérim ou contrats aidés supérieur à 3 mois - Nombre de formations qualifiantes <p>Nombre de sorties « étapes de parcours » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de CDD inférieurs à 3 mois ou ateliers chantiers d'insertion - Nombre d'Intégrations actions d'accompagnement à l'emploi - Nombre de formations remise à niveau ou préparation concours <p>Nombre de sorties « étapes d'insertion »</p> <p>Nombre de personnes en cours d'accompagnement.</p>	/		

AXE 3 (INSERTION) Fiche SOCLE 3-5
ACTION GENERATRICE D'INSERTION ET DE REMOBILISATION (AGIR)
ACTION NOUVELLE

Contexte, diagnostic et enjeu :

L'action s'inscrit, dans le cadre de l'offre d'insertion départementale, dans le champ de l'accompagnement social des personnes en grande difficulté.

L'accompagnement permet à ces personnes dont les difficultés ne leur permettent pas d'envisager à court terme une insertion professionnelle, de les remobiliser sur un projet d'insertion et de réactiver les liens sociaux.

Elle vise à soutenir les BRSA cumulant de grandes difficultés dans le cadre d'une dynamique collective. La personne bénéficie d'une individualisation de parcours qui peut se traduire par un aménagement de son parcours d'accompagnement au vu de ses difficultés et de sa capacité de mobilisation.

La mise en œuvre de cette action implique la mobilisation des prescripteurs et des ressources du territoire.

Thème de la contractualisation : Public en insertion / orientation et parcours des allocataires

Intitulé de l'action : Action génératrice d'insertion et de remobilisation (AGIR)

Description de l'action :

L'action se déroulera de la manière suivante :

- Le parcours d'accompagnement
Les personnes orientées sur l'action bénéficient d'un bilan psychosocial sous forme de 2 entretiens individuels d'une durée estimative d'une heure chacun.
Les personnes intégrées à l'issue de ce bilan seront accompagnées pendant une période de 5 mois (correspondant à une session).
La dynamique de cette démarche privilégie le travail collectif au travers d'ateliers. Les personnes participent à 3 ateliers en moyenne par semaine. Au titre de la progressivité du parcours, le nombre d'ateliers par semaine pourra être réduit au début de l'accompagnement.
Pour soutenir l'accompagnement, des entretiens individuels seront réalisés.
La période d'accompagnement peut être prolongée d'un deuxième parcours de 5 mois pour un maximum de 50% du public reçu en phase 2.
- Les sessions : La prestation est organisée sous forme de sessions d'environ 21 semaines chacune.
- Les ateliers : 3 ateliers par semaine seront proposés (2 ateliers minimum par personne pour les publics les plus en difficulté jusqu'à 4 ateliers par personne pour les plus dynamiques).
La durée de l'atelier est en moyenne de 2h30
Un atelier doit regrouper au moins 5 personnes pour une dynamique d'intervention.

Cette action permettra d'accompagner 1368 BRSA (732 pour les bilans psycho-sociaux et 636 accompagnement au projet)

Date de mise en place de l'action : fin 2020/ début 2021.

Durée de l'action : 4 ans

Partenaires et co-financeurs : /

Budget détaillé sur 2020-2023 : 600 000 €/an dont 300 000 € / an financés par l'Etat

2020 : 600 000 €

2021 : 600 000 €

Total : 1 200 000 €

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs et progression : développer les potentialités des individus et participer à la levée des freins à l'insertion leur permettant ainsi, à la sortie, d'intégrer une autre action dans un parcours d'insertion cohérent (accompagnement à l'emploi, accompagnement santé, formation, autre type de dispositif social etc.) ou accéder à un emploi.

Indicateur	2019	2020	2021
Nombre de personnes ayant bénéficié d'un bilan psycho- social.	/		
Nombre de personnes ayant bénéficié d'un bilan psycho- social suivi d'une réorientation			
Nombre de personnes accompagnées dans leur projet			
Nombre de personnes en cours d'accompagnement			
Nombre de personnes bénéficiant d'un renouvellement de leur accompagnement			
Nombre de personnes orientées vers une action d'insertion et de remobilisation.			
Nombre de personnes orientées vers une sortie « étape de parcours			
Nombre de personnes sorties emplois.			

AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3.6
**« ACTION D'INSERTION AUPRES DES GENS DU VOYAGE SEJOURNANT DANS
LES BOUCHES-DU-RHONE » - (Association AREAT)**
ACTION NOUVELLE

Contexte, diagnostic et enjeu :

La mission principale de l'action cible l'autonomie des participants et leur inscription dans une démarche d'accès à l'emploi. Il s'agit d'allocataires « gens du voyages »

Thème de la contractualisation : Public en insertion / Orientation et parcours des allocataires

Description de l'action :

Cette action consiste en l'accueil et l'accompagnement des BRSA ayant une élection de domicile par l'organisme. A travers les contrats d'engagement réciproque (CER) adaptés à ce public, l'AREAT accomplit un accompagnement social et professionnel avec une spécificité d'intervention dans la légalisation des activités professionnelles.

A cet égard, un accompagnement adapté en fonction de problématiques clés est prévu et mis en place :

- accueillir le public et l'accompagner dans ses démarches administratives ;
- assurer le suivi social : écouter, aider, orienter, faire accéder aux droits (CMU, retraite) et à la santé, lutter contre l'illettrisme ;
- insérer professionnellement les adultes par le biais d'actions liées à la création d'entreprise ;
- assurer la médiation avec les différentes institutions ;
- soutenir la scolarisation des enfants ;
- accompagner les femmes dans une démarche de santé génésique.

En termes d'organisation, une permanence sociale est programmée au sein des locaux de l'association : les médiateurs sociaux y reçoivent les familles et traitent leurs dossiers. De surcroît, un réel travail de proximité est réalisé sur les lieux de stationnement des familles.

L'action a lieu sur la commune de Port de Bouc.

Objectif de l'action : accompagner 900 BRSA.

Date de mise en place de l'action : du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021.

Durée de l'action : 1 an à renouveler 2 fois

Partenaires et co-financeurs : Opérateur : Association AREAT

Budgets détaillés prévisionnels sur 2020-2022 :

2020 : 90 000 €

2021 : 90 000 €

2022 : 90 000 €

Total : 270 000 €

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs et progression :

Développer l'autonomie des participants et leur inscription dans une démarche d'accès à l'emploi.

Indicateur	2019	2020	2021
Nombre de personnes accompagnées dans : - l'aide aux démarches administratives - l'accès au numérique, - l'accès à la santé, - l'accès à la scolarité, - l'accès à l'emploi	/		

AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3-7
**« EQUIPE MOBILE D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE AUPRES D'UN PUBLIC
BRSA » - (ADJ)**
ACTION NOUVELLE

Contexte, diagnostic et enjeu :

Le nombre d'allocataires du RSA rencontrant des problèmes de santé a explosé ces dernières années, au premier rang se trouvent les personnes ayant des troubles psychiatriques ou d'agressivité. Ces personnes nient pour l'essentiel leurs difficultés qui sont un frein majeur à toute insertion.

L'idée de cette action est d'aller au-devant de ces publics, leur faire prendre conscience de leurs problèmes, les accompagner vers le soin et les insérer dans un parcours d'insertion.

Il s'agit d'un projet territorial sur le secteur des 2 et 3^e arrondissements de Marseille

Thème de la contractualisation : Public en insertion / Orientation et parcours des allocataires

Description de l'action :

Public cible : Personnes très fragiles psychologiquement

- Personnes en perte de confiance
- Personnes violentes ou agressives
- Personnes qui nient leurs problèmes de santé

Repérer les publics cibles, les rencontrer là où elles se trouvent (appartement, squats, rue, hôpital...), les accompagner, les contractualiser et les orienter vers le bon dispositif

Il s'agit d'un accompagnement tripartite travailleur social, psychologue et infirmier psychiatrique.

L'action concerne 45 à 70 bénéficiaires du RSA.

Date de mise en place de l'action : 1^{er} décembre 2020

Durée de l'action : expérimentation sur 3 ans

Partenaires et co-financeurs : Opérateur : ADJ Marceau

Budgets détaillés prévisionnels sur 2020-2022 :

2020 : 105 000 €

2021 : 105 000 €

Total : 210 000 €

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs et progression Proposer un accompagnement social global renforcé aux personnes en très grande difficulté de santé mentale, grâce à un trinôme travailleur social, infirmier psychiatrique et psychologue.

Indicateur	2019	2020	2021
Nombre de personne orientées	/		
Nombre de personnes intégrées			
Nombre de sorties			
Nombre d'abandons			
Nombre de personnes entrées dans un parcours d'insertion			

AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3-8
EN ROUTE POUR SON AVENIR
(Centre social Saint-Just la Solitude Bellevue)
ACTION NOUVELLE

Contexte, diagnostic et enjeu :

Dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille, évoluent des publics en grande difficulté, rencontrant des problèmes linguistiques et sociaux importants.

L'action proposée vise à remobiliser ces personnes autour d'un accompagnement collectif et individuel permettant de lever ces difficultés pour favoriser leur retour à l'emploi.

Il s'agit d'un projet territorial sur le secteur des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille

Thème de la contractualisation : Public en insertion / Orientation et parcours des allocataires

Description de l'action :

Public cible : BRSA non inscrit sur un dispositif de remobilisation à l'emploi et ne bénéficiant d'aucune action d'insertion, hors public connaissant de graves difficultés linguistiques. L'action s'adresse au public des maisons départementales de la solidarité, des lieux d'accueil, des CCAS, des personnes suivies par la CAF, avec une priorité sur le public famille.

Elle se décompose en 3 sessions de 11 semaines.

- Les deux premières semaines sont consacrées aux accueils individuels et collectifs jusqu'à la formalisation de l'engagement du BRSA
- De la semaine S 3 à la semaine 10 : démarrage des ateliers collectifs autour de 5 thématiques, garde d'enfant, estime de soi - bien-être, réponses aux attentes spécifiques, mobilité, maintien dans l'emploi.
- La dernière semaine est consacrée au bilan et à l'orientation des publics sur d'autres actions afin de construire un parcours d'insertion et d'envisager un retour à l'emploi.

L'action concerne 75 bénéficiaires du RSA pour une durée de 3 mois.

Date de mise en place de l'action : Octobre ou novembre 2020

Durée de l'action : expérimentation sur 3 ans

Partenaires et co-financeurs : Opérateur : Centre social Saint Just la Solitude Bellevue

Budgets détaillés prévisionnels sur 2020-2022 :

2020 : 138 848 €

2021 : 138 848 €

2022 : 138 848 €

Total : 416 544 €

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs et progression : Lever les freins à l'emploi en prenant en compte des difficultés sociales quotidiennes dans le cadre d'une remobilisation sociale à socio professionnelle en collectif et individuel

Indicateur	2019	2020	2021
Nombre de personne orientées	/		
Nombre de personnes intégrées			
Nombre de BRSA accompagnés sur une session de 11 semaines			
Nombre de stages en entreprise			
Nombre de sorties positives (emploi ou formation)			

AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3-9 :
**« SAS D'ORIENTATION POUR ALLOCATAIRES DEMANDANT
UN RETABLISSEMENT DE LEURS DROITS RSA »**
ACTION NOUVELLE

Contexte, diagnostic et enjeu :

La loi du RSA impose l'obligation aux allocataires de conclure un contrat d'engagement réciproque et de le renouveler.

Le Département convoque tous les allocataires qui n'ont pas ou n'ont plus de contrat d'engagement réciproque (CER). En cas d'absence au rendez-vous leur allocation est suspendue puis rétablie au bout de deux mois de façon automatique. Si au terme de ces deux mois la personne n'a toujours pas conclu un CER, elle est à nouveau convoquée. En cas d'absence, ses droits sont suspendus pour 3 mois et radiés par la suite. L'allocataire qui souhaite faire rouvrir ses droits doit réaliser avec un référent un CER de rétablissement précisant une entrée réelle dans une action d'insertion concrète.

Un certain nombre de personnes font ainsi des allers retours fréquents dans le dispositif, entrant sur une action et abandonnant en quelques jours.

Il est proposé de mettre en place une nouvelle action à titre expérimental sur Marseille pour ces publics, sous la forme d'un « sas d'orientation » d'une durée et d'une intensité qui permettraient de vérifier leur réelle volonté de s'insérer dans un parcours constructif. Leurs droits ne seraient rétablis qu'à condition qu'ils suivent assidument cette action.

Thème de la contractualisation : Public en insertion / orientation et parcours des allocataires

Description de l'action :

Public cible : public BRSA dont les droits sont suspendus et qui font une demande de rétablissement.

Description :

L'action se déroulerait sous la forme d'entretiens individuels et collectifs qui permettraient :

- de rappeler les droits et obligations des allocataires du RSA notamment celles relatives au contrat d'engagement réciproque ;
- de poser un diagnostic sur la situation de la personne au regard de l'emploi et de difficultés sociales ou de santé ;
- de construire avec elle un pré-projet professionnel ou envisager un parcours social autour d'actions concrètes ;
- de proposer une orientation à l'issue de la session vers une action concrète acceptée par l'allocataire.

L'allocation de la personne serait rétablie à la fin de l'action et après engagement de cette dernière à entrer dans le parcours d'insertion proposé.

Durée : 4 semaines à raison de 3 demi-journées par semaine

L'action concerne 1000 bénéficiaires du RSA en entrée et sortie permanentes

Date de mise en place de l'action : Novembre 2020

Durée de l'action : expérimentation sur 3 ans

Partenaires et co-financeurs : Etat /CD 13

Budgets détaillés prévisionnels sur 2020-2022 :

2020 : 1 000 000€

2021 : 1000 000 €

Total : 2 000 000 €

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs et progression : Faire accéder à, un réel parcours d'insertion les publics qui ne respectent pas leurs engagements au regard de la loi du RSA et qui entrent et sortent de façon répétée du dispositif pour suspension de leur allocation

Indicateur	2019	2020	2021
Nombre de personnes orientées	/		
Nombre de personnes intégrées			
Nombre de personnes ayant suivies l'action jusqu'au bout			
Type de parcours proposés			
Nombre de rétablissements validés			

AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3.14
**« PREVENTION DE L'ENTREE ET L'INSTALLATION DES JEUNES DANS LE
DISPOSITIF RSA »**
Association Mission locale de Marseille
ACTION NOUVELLE

Contexte, diagnostic et enjeu :

Le taux de chômage des jeunes est important à Marseille plus particulièrement dans le centre-ville et les quartiers nord. Il se caractérise par un niveau de qualification et une durée d'expérience inexistantes à faibles. Cela a conduit la Mission locale de Marseille à proposer de développer cette action d'accompagnement individualisé et renforcé à l'insertion professionnelle afin de prévenir une entrée précoce dans le dispositif RSA des jeunes ou d'en permettre la sortie.

Thème de la contractualisation : Public en insertion / Garantie d'activité

Description de l'action :

Il s'agit d'un accompagnement de jeunes bénéficiaires du RSA ou ayants droit âgés de 18 à 25 ans, notamment ceux âgés de 24 à 25 ans, en recherche d'emploi. L'action cible prioritairement les jeunes femmes isolées avec enfants orientées par le Département et non pris en charge par le PACEA.

Les jeunes entrant dans le dispositif bénéficient de l'ensemble des prestations existantes et offertes par la mission locale (mobilité, accès aux droits santé, passerelle vers l'offre de service du pôle emploi type permis de conduire).

Cet accompagnement professionnel se déroule essentiellement sous la forme d'entretiens individuels. Parallèlement à ces entretiens, des actions collectives sont réalisées et visent la montée en compétence et la mise en situation professionnelle.

A l'issue du parcours d'accompagnement, un entretien avec une entreprise est réalisé via la cellule de recrutement de la mission locale de Marseille.

L'équipe dédiée est composée de 3 conseillers d'insertion socioprofessionnelle (CISP) à temps plein et un coordinateur.

L'action se déroule sur le territoire de Marseille.

Objectifs :

- Accompagner de 300 jeunes ayants droit ou BRSA ;
- Réaliser la sortie positive (en emploi ou en formation) de 50 % des jeunes sortis de l'action au cours de l'année.

Date de mise en place de l'action : convention du 01/09/2020 au 31/08/2021

Durée de l'action : 1 an à renouveler 2 fois

Partenaires et co-financeurs : /

L'action est portée par l'association Mission locale de Marseille

Budgets détaillés prévisionnels sur 2020-2022 :

2020 : 150 000 €

2021 : 150 000 €

Total : 300 000 €

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs et progression :

Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA de moins de 26 ans et des ayants droit.

Indicateur	2019	2020	2021
Nombre de jeunes accompagnés	/		
Nombre de retour à l'emploi et d'accès à la formation			
Types de contrats de travail			

AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3.15
**"ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS ET ANCIENS
AGRICULTEURS BENEFICIAIRES DU RSA"**
Association SOLIDARITE PAYSANS PROVENCE ALPES (SPP)
ACTION NOUVELLE

Contexte, diagnostic et enjeu :

Dans un contexte de crise structurelle dans différentes filières agricoles, cette action permet d'accompagner des agriculteurs en grande difficulté financière et bien souvent personnelle.

Thème de la contractualisation : Public en insertion / Garantie d'activité

Description de l'action :

Il s'agit d'un accompagnement individualisé consistant :

- soit à maintenir la famille dans son activité agricole en maîtrisant et négociant l'endettement et en dégagant un revenu ou en l'augmentant ;
- soit à préparer une reconversion professionnelle par décision personnelle volontaire ou suite à une liquidation judiciaire.

Cette action permet :

- d'accueillir le BRSA agriculteur en difficulté et dresser un état des lieux global de sa situation économique juridique et sociale ;
- d'accompagner le BRSA afin de l'appuyer dans ses décisions, démarches, négociations et procédures;
- d'atteindre, chaque fois que cela est adapté, une reconversion professionnelle en soutenant le BRSA dans l'ensemble de ses démarches juridiques, financières ou administratives auprès des organismes concernés;
- de favoriser la solidarité et l'insertion par l'habitat des BRSA accompagnés.

L'action se déroule sur le territoire départemental.

Les objectifs quantitatifs de l'action sont les suivants :

- accueillir 16 nouveaux BRSA agriculteurs, en activité ou en cessation d'activité ;
- accompagner 63 BRSA au titre de l'accompagnement social et économique ou dans le cadre d'une procédure judiciaire (situation de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire).

Date de mise en place de l'action : du 01/01/2020 au 31/12/2020

Durée de l'action : 1 an à renouveler 2 fois

Partenaires et co-financeurs : /

L'action est portée par solidarité Provence paysans (SPP)

Budgets détaillés prévisionnels sur 2020-2022 :

2020 : 113 000 €

2021 : 113 000 €

Total : 226 000 €

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs et progression :

Accompagner les BRSA dans la prise en charge de leurs difficultés sociales et économiques ou dans le cadre d'une procédure judiciaire (situation de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire).

Indicateur	2019	2020	2021
Nb de BRSA accompagnés			
Nb d'accompagnements de type social et économique			
Nb d'accompagnements dans le cadre d'une procédure judiciaire			

AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3.16
"PROJET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET D'AIDE A L'EMPLOI
POUR LES BENEFICIAIRES DU RSA"
Association TMS Transport Mobilité Solidarité
ACTION NOUVELLE

Contexte, diagnostic et enjeu :

Les problèmes de mobilité sont un frein à l'insertion professionnelle. La maîtrise de la mobilité est une compétence reconnue comme un atout majeur pour un parcours emploi réussi. L'association apporte son expertise et son partenariat ancrés sur un territoire vaste et rural.

Thème de la contractualisation : Public en insertion / Garantie d'activité

Description de l'action :

Cette action vise l'accompagnement vers une mobilité autonome. Les diverses prestations de l'association confèrent aux BRSA une solution adaptée à la levée de freins (accès au permis de conduire, location de véhicule, réparation de véhicule via le garage solidaire de l'association dotée d'une équipe de mécaniciens).

Des plateformes mobilités sont implantées sur 5 territoires (pays salonnais, pays d'Arles, Marignane, Istres Ouest-Provence et Martigues).

L'approche de la mobilité au sein de chaque plateforme s'articule autour de 3 grands axes :

- 1) l'axe accompagnement individuel permettant de repérer les différentes problématiques liées à la mobilité et proposant des solutions adaptées tout en privilégiant les différents axes de la structure ;
- 2) l'axe sécurité routière concernant l'ensemble des formations et ateliers assurant une préparation et une évaluation du code de la route et permis de conduire ;
- 3) l'axe mobilité dont l'objectif consiste à amener le participant à une mobilité autonome par différents outils : accès aux services de transport de l'association (prêt de mobylettes et de voitures) et accès aux services d'aide à l'entretien et de réparation des véhicules (atelier « initiation entretien de base des véhicules » et atelier « maintenance des véhicules »).

L'action se déroule selon une approche individuelle et collective et se décline en formations spécifiques et en ateliers.

Objectifs de l'action : accompagner 380 bénéficiaires du RSA (BRSA).

Date de mise en place de l'action : du 01/01/2020 au 31/12/2020

Durée de l'action : 1 an à renouveler 2 fois

Partenaires et co-financeurs : /

L'action est portée par l'association Transport Mobilité Solidarité

Budgets détaillés prévisionnels sur 2020-2022 :

2020 : 140 000 €

2021 : 140 000 €

Total : 280 000 €

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs et progression :

Développer la compétence mobilité en vue d'une insertion professionnelle réussie.

Indicateur	2019	2020	2021
Nombre de BRSA accompagnés	/		
Nombre et types d'actions réalisées lors de l'accompagnement (évaluations au code de la route, remises à niveau code, démarches administratives liées à la mobilité, inscriptions en auto-école, évaluations à la conduite, microcrédit.)			
Nombre et types de sorties.			

AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3-17

REV'ELLES TOI

(CDIFF)

ACTION NOUVELLE

Contexte, diagnostic et enjeu :

56,3% des allocataires du RSA des Bouches-du-Rhône sont des femmes, dont 11 800 ont moins de 35 ans. On constate que parmi ce public un certain nombre d'allocataires sont sur des parcours stagnants malgré leur jeune âge. Ces femmes sont pour certaines très isolées, sans objectifs et vision d'un projet de vie ou professionnel. Au fil des ans leur situation ne fait que se dégrader, et leur insertion devient très difficile voire impossible.

L'action proposée vise à remobiliser ces personnes autour d'un accompagnement collectif et individuel permettant de lever les freins sociaux, médicaux et professionnels pour favoriser l'entrée dans un dispositif de suivi, dans une formation ou sur un emploi.

Il s'agit d'un projet territorial sur le secteur des 1/5/6/7^o arrondissements de Marseille

Thème de la contractualisation : Public en insertion / Garantie activité

Description de l'action :

Public cible : femmes entre 25-35 ans

- Prévenir les situations de précarité (éviter la reproduction, favoriser la connaissance de soi notamment au niveau médical)
- Proposer un accompagnement global (social, médical et professionnel) avec un référent unique qui coordonne le parcours

. Elle se décompose en trois phases :

- Une redynamisation socio-professionnelle (entre 1 à 2 mois) autour d'entretiens individuels et collectifs
- Une mise en action (entre 4 à 8 mois) travail sur la levée des freins et sur la construction d'un projet professionnel
- Une appropriation du projet (entre 1 à 2 mois) réalisation et formalisation du projet présentation orale de ce dernier

L'action concerne 120 femmes pour une durée de 6 mois renouvelable une fois

Date de mise en place de l'action : Octobre 2020

Durée de l'action : expérimentation sur 3 ans

Partenaires et co-financeurs : Etat /CD 13

Budgets détaillés prévisionnels sur 2020-2022 :

2020 : 101 196 €

2021 : 101 196 €

Total : 202 392 €

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs et progression : Remobilisation d'un public féminin entre 25 et 35 ans éloigné de l'emploi, sortie vers un emploi, une formation ou entrée dans un parcours d'accompagnement

Indicateur	2019	2020	2021
Nombre de personnes orientées			
Nombre de personnes intégrées (suivies)			
Nombre de sorties vers un dispositif socio-professionnel			
Nombre de sortie formation			
Nombre de sortie emploi			
Nombre d'abandon			

AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3-18
WORKING FIRST
ACTION NOUVELLE

Contexte, diagnostic et enjeu :

Nous constatons qu'un certain nombre de nos publics se trouvent dans une situation de grande précarité et possèdent de nombreux troubles psychiques qui les empêchent de progresser dans leur parcours d'insertion et de trouver ou retrouver un emploi.

L'action proposée vise à remobiliser ces personnes autour d'un accompagnement collectif et individuel permettant de lever ces difficultés pour favoriser leur retour à l'emploi.

Il s'agit d'un projet territorial sur le secteur des 4/8/9/10/11/12^o arrondissements de Marseille

Thème de la contractualisation : Public en insertion / Garantie activité

Description de l'action :

Public cible : personnes vivant avec des troubles psychiques et/ou en situation de grande précarité

Elle se décompose en quatre phases.

- Inclusion dans l'action et évaluation de la situation de la personne (1 à 4 semaines)
- Recherche d'emploi ou de formation grâce à des rendez-vous hebdomadaires
- Maintien en emploi ou en formation
- Sortie de l'accompagnement, entretien d'évaluation

L'action concerne 80 bénéficiaires du RSA pour une durée de 6 mois renouvelable une fois.

Date de mise en place de l'action : Octobre 2020

Durée de l'action : expérimentation sur 3 ans

Partenaires et co-financeurs :

L'action est portée par l'association Working First

Budgets détaillés prévisionnels sur 2020-2022 :

2020 : 99 502 €

2021 : 99 502 €

Total : 199 004 €

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs et progression : accompagnement vers l'emploi (accès) et en emploi (maintien), en milieu ordinaire, intensif, individualisé pour les personnes vivant avec des troubles psychiques et/ou en situation de grande précarité grâce à la méthode IPS.

Indicateur	2019	2020	2021
Nombre d'orientations	/		
Nombre d'intégrations			
Nombre de sorties			
- Taux d'accès à l'emploi/à la formation à M+3 et M+6			
- Taux de maintien en emploi/en formation à M+3 et M+6			
- Taux de personnes s'inscrivant dans un parcours de soin			
- Nombre de réussites vécues par les bénéficiaires (bénévolat, accès au logement etc.)			

AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3-19
VALORISER SON IMAGE PROFESSIONNELLE (LE CANA)
ACTION NOUVELLE

Contexte, diagnostic et enjeu :

Dans un contexte socio-économique difficile, le Département a fait de la question de l'emploi sa priorité. Dans ce cadre, la collectivité a considérablement accentué son action en matière d'orientation vers l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Nous constatons aujourd'hui que même nos publics les plus employables rencontrent des freins majeurs en termes de savoir être.

L'idée de mettre en place à titre expérimental une action pour développer cette compétence s'est vite imposée, il s'agit de la dernière marche pour trouver ou retrouver un emploi.

Il s'agit d'un projet territorial sur le secteur des 15 et 16^e arrondissements de Marseille

Thème de la contractualisation : Public en insertion / Garantie activité

Description de l'action :

Public cible :

- Personne devant développer ses compétences en savoir être professionnel pour accéder à un emploi,
- BRSA méconnaissant les codes et les exigences des entreprises par manque d'expérience professionnelle,
- Personne méconnaissant les évolutions du marché du travail

L'action se déroule en 2 phases pour une durée de 9 jours et 59 heures maximum, les 9 jours sont en collectifs et suivis de 5 entretiens individuels :

Phase 1 modules socle (35 heures)

- | | |
|---|-----------|
| - Module 1 : Les savoirs faire professionnels | 7 heures |
| - Module 2 : Dans la peau du recruteur | 14 heures |
| - Module 3 : Mise en pratique | 14 heures |

1 Entretien intermédiaire : 1 h00

Phase 2 modules à la carte 21 heures maximum

- Module 1 : Dimension Individuelle (7 heures)
Besoin d'approfondir les savoirs être professionnels individuels et d'acquérir des techniques de développement et de training
- Module 2 : Dimension Collective (7 heures)
Besoin d'approfondir mes savoirs être professionnels relevant de la dimension collective et d'acquérir des techniques de développement ou de training
- Module 3 Dimension liée à l'entreprise (7 heures)
Besoin d'approfondir mes savoirs être professionnels relevant de la dimension liée à l'entreprise et d'acquérir des techniques de développement ou de training
- Module 4 : Valoriser son image, sa présentation lors d'un entretien

L'action concerne 100 bénéficiaires du RSA.

Date de mise en place de l'action : Octobre ou novembre 2020

Durée de l'action : expérimentation sur 3 ans

Partenaires et co-financiers :

Le porteur de l'action est l'association LE CANA

Budgets détaillés prévisionnels sur 2020-2022 :

2020 : 90 000€

2021 : 90 000 €

Total : 180 000€

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs et progression : Proposer un accompagnement au BRSA pour lequel un axe d'amélioration a été détecté sur le champ du savoir-être professionnel, ou qui méconnaît les codes en vigueur au sein des entreprises.

Le candidat doit être capable de se projeter dans un métier et/ou un secteur professionnel donné.

Indicateur	2019	2020	2021
Nombre de personnes orientées	/		
Nombre de personnes intégrées			
Nombre d'abandons			
Nombre de personnes suivies (par phase)			
Nombre de bénéficiaires ayant réalisé la totalité de l'accompagnement			
Nombre de mise en relation avec des employeurs			
- Taux de retour à l'emploi à 3 et 6 mois après la fin de l'accompagnement			
- Taux de sortie du dispositif RSA en fin et dans les 6 mois suivants l'accompagnement			

AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3-20
« MARY POPP'INS- A CHACUN SON INSERTION » (AAI)
ACTION NOUVELLE

Contexte, diagnostic et enjeu :

Dans un contexte socio-économique difficile, le Département a fait de la question de l'emploi sa priorité. Dans ce cadre, la collectivité a considérablement accentué son action en matière d'orientation vers l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Toutefois, l'absence de mode de garde est très grand frein à la reprise d'un emploi ou à l'entrée en formation pour nos publics dont 56% sont des femmes.

Mettre en place une action permettant de trouver un mode de garde adapté facilitera le retour à l'emploi ou l'entrée en formation pour nos publics.

Il s'agit d'un projet territorial sur le secteur d'Aix-en-Provence

Thème de la contractualisation : Public en insertion / Garantie activité

Description de l'action :

Public cible :

-Personne ayant des problèmes de modes de garde de leurs enfants les empêchant de trouver un emploi, de se présenter à un entretien d'embauche ou de participer à une formation ou une action d'insertion

L'action se déroule en 2 phases :

- Phase 1 : mise en place d'un diagnostic pour toutes les personnes accueillies afin d'évaluer les problèmes de mode de garde
- Phase 2 : En fonction du diagnostic, 3 modules au choix, personnalisés, modulables, cumulables, avec des temps collectifs et des temps d'entretien, des phases de maillage et d'expérimentation :
 - Module 1 « Rechercher une place d'accueil »,
 - Module 2 « S'organiser, se réorganiser »,
 - Module 3 « Faire garder son enfant ».

Durée 3 mois pour le diagnostic et le module 1, 3 mois renouvelables pour le diagnostic et le module 2 ou module 3

L'action concerne 70 familles bénéficiaires du RSA.

Date de mise en place de l'action : Octobre ou novembre 2020

Durée de l'action : expérimentation sur 3 ans

Partenaires et co-financeurs : Etat /CD 13

Le porteur de l'action est l'association AAI.

Budgets détaillés prévisionnels sur 2020-2022 :

2020 : 99 000€

2021 : 99 000 €

Total : 198 000€

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs et progression : Proposer un accompagnement pour trouver une solution de mode de garde ou d'accueil afin de favoriser l'accès à l'emploi ou à la formation, se présenter un à entretien d'embauche, participer à une action d'insertion...

Indicateur	2019	2020	2021
Nombre de familles orientées	/		
Nombre de familles intégrées			
-taux d'accès à un mode de garde avec un fond d'aide			
-taux de famille trouvant une réponse à leur projet de mode de garde			

AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3-21
PLATEFORME EXPERIMENTALE GARDE D'ENFANTS
(CCAS de Salon de Provence)
ACTION NOUVELLE

Contexte, diagnostic et enjeu :

Dans un contexte socio-économique difficile, le Département a fait de la question de l'emploi sa priorité. Dans ce cadre, la collectivité a considérablement accentué son action en matière d'orientation vers l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Toutefois l'absence de mode de garde est un très grand frein à la reprise d'un emploi ou à l'entrée en formation pour nos publics dont 56 % sont des femmes.

Mettre en place une action permettant de trouver un mode de garde adapté facilitera le retour à l'emploi ou à l'entrée en formation pour nos publics.

Il s'agit d'un projet territorial sur le secteur d'Arles Salon-de-Provence

Thème de la contractualisation : Public en insertion / Garantie activité

Description de l'action :

Public cible :

Personne ayant des problèmes de modes de garde de leurs enfants les empêchant de trouver un emploi, de présenter un entretien d'embauche ou de participer à une formation ou une action d'insertion afin de faciliter la recherche d'emploi ou l'entrée en parcours d'insertion professionnelle.

Description :

- Amener une réponse rapide et adaptée aux BRSA confrontés à des problématiques de garde d'enfants dans le cadre de leurs parcours d'insertion ;
- Soutenir la réussite de ce parcours et le retour à l'emploi par la levée de ce frein. Modalités d'accueil d'une durée limitée à 3 mois renouvelable une fois : Il s'agit de modalité d'accueil ponctuelle dont la durée est limitée à 3 mois renouvelable une fois (puis possibilité de relais sur un dispositif de droit commun) La durée de l'accueil (date d'entrée et fin de prise en charge) est donc de 3 mois maximum et pourra être prolongée suivant la situation de la personne (si formation de 6 mois ou renouvellement du CDD ou de la mission). Si CDD de plus de 6 mois ou passage en CDI, le droit commun devra être sollicité ;
- Permettre l'accès à un mode de garde ponctuelle en mobilisant une assistante maternelle agréée.

L'action concerne 70 familles bénéficiaires du RSA

Date de mise en place de l'action : Octobre ou novembre 2020

Durée de l'action : expérimentation sur 3 ans

Partenaires et co-financeurs :

Le porteur de l'action est le CCAS de Salon-de-Provence

Budgets détaillés prévisionnels sur 2020-2022 :

2020 : 80 000 €

2021 : 80 000 €

Total : 160 000 €

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs et progression : Création d'une plateforme expérimentale de garde d'enfants à destination du public bénéficiaire du RSA et indépendante des modes de garde de droit commun.

Indicateur	2019	2020	2021
Nombre de familles orientées	/		
Nombre de familles intégrées			
Nombre de retours à l'emploi (insertion professionnelle réussie, CDI, CDD, CDDI)			
Nombre de personnes ayant suivi une formation ou un dispositif d'accompagnement socio-professionnel			
Nombre de passage sur le droit commun (structure collective ou assistante maternelle) ayant permis le maintien dans l'emploi			

AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3-22
ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI PUBLIC SENIORS
(Association CEI Ciotat Emploi Initiatives)
ACTION NOUVELLE

Contexte, diagnostic et enjeu :

Dans un contexte socio-économique difficile, le Département a fait de la question de l'emploi sa priorité. Dans ce cadre, la collectivité a considérablement accentué son action en matière d'orientation vers l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Parmi les publics à la charge du département, les séniors représentent une partie très peu employable à cause de leur âge. Mettre en place un accompagnement spécifique pour ces personnes paraît très opportun, afin de favoriser leur retour à l'emploi et leur sortie du RSA.

Il s'agit d'un projet territorial sur le secteur d'Aubagne-La Ciotat

Thème de la contractualisation : Public en insertion / Garantie activité

Description de l'action :

Public cible : public BRSA sénior + 50 ans, proche de l'emploi.

Description :

Ateliers collectifs avec des entretiens individuels (2 entretiens /mois) :
(confiance en soi, deuil professionnel, fracture numérique, simulation et préparation aux entretiens, enquête métier, identification des compétences, action mobilité, mécanisme de la retraite, atelier CV...)

10 jours d'immersion prévus en entreprise

Durée : 6 mois

L'action concerne 60 bénéficiaires du RSA (4 sessions de 15 personnes).

Date de mise en place de l'action : Octobre ou novembre 2020

Durée de l'action : expérimentation sur 3 ans

Partenaires et co-financeurs : Etat /CD 13

L'action est portée par l'association CEI Ciotat Emploi Initiatives

Budgets détaillés prévisionnels sur 2020-2022 :

2020 : 100 000€

2021 : 100 000 €

Total : 200 000€

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs et progression : Accompagner des publics seniors afin de favoriser leur retour à l'emploi et la sortie du RSA

Indicateur	2019	2020	2021
Nombre de personnes orientées	/		
Nombre de personnes intégrées			
Nombre de sorties emploi			

AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3.23
« ACTION COLLECTIVE D'EDUCATION A LA SANTE - ACCES SANTE » -
Association ACPM
ACTION NOUVELLE

Contexte, diagnostic et enjeu :

Les problèmes de santé sont un frein à l'insertion très important pour les BRSA. Cette action collective de prévention et d'éducation contribue à la levée de ce frein afin de dynamiser les parcours des BRSA.

Thème de la contractualisation : Public en insertion / Initiatives départementales

Description de l'action :

L'action est axée sur une approche préventive et éducative autour de la santé. Elle consiste à aider les participants à dépasser leur représentation personnelle et culturelle de la maladie, frein majeur à leur inscription dans une démarche de soins et d'insertion.

Les objectifs de l'action consistent à :

- développer les compétences psychosociales et l'autonomie des BRSA ;
- permettre au BRSA de redonner sa juste place à la maladie et à son ressenti ;
- favoriser la prévention et l'éducation à la santé ;
- expliciter au BRSA et faire accepter les traitements et la démarche de soins auprès du réseau médical de proximité et de droit commun ;
- au-delà de la pathologie et du soin, les accompagner en les redynamisant par une démarche d'insertion sanitaire, sociale et professionnelle en prenant en considération leur état de santé et leur pathologie et en améliorant leur image de soi.

L'action se déroule sur Marseille.

Dans ce cadre, le public participe à des séances collectives d'éducation à la santé ainsi qu'à divers ateliers animés par une équipe pluridisciplinaire constituée d'éducateurs à la santé, de psychologues, de formateurs et d'intervenants spécialisés. Les participants bénéficient également d'un accompagnement individuel.

Au total, ce sont 90 BRSA (6 groupes de 15 personnes) qui seront accompagnés pendant 9 mois.

Date de mise en place de l'action : du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021

Durée de l'action : 1 an à renouveler 2 fois

Partenaires et co-financeurs : Cette action est cofinancée par le fonds social européen (FSE) à hauteur de 50% ; son montant annuel total est de 200 160 €.

Budgets détaillés prévisionnels sur 2020-2022 :

2020 : 100 080 €

2021 : 100 080 €

Total : 200 160 €

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs et progression :

Amélioration de la connaissance des personnes de leur pathologie en vue d'une prise en charge, dynamisation des parcours d'insertion.

Indicateur	2019	2020	2021
Nombre de BRSA accompagnés	/		
Nombre et types de préconisations à la sortie de l'action			

AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3.24
**« ACCUEIL DE JOUR POUR LES PERSONNES SANS DOMICILE FIXE –
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL ET CONTRACTUALISATION POUR
LES BENEFICIAIRES DU RSA (BRSA) DOMICILIES A L'ACCUEIL DE JOUR »**
Association Accueil de jour (ADJ)
ACTION NOUVELLE

Contexte, diagnostic et enjeu :

L'accueil en journées des personnes sans domicile fixe est une mission fondamentale ; L'association s'inscrit dans le dispositif national « accueil, hébergement, insertion » visant à offrir aux personnes en grande difficulté sociale un accompagnement global et individualisé, tout en répondant aux situations d'urgence par une aide immédiate (sécurité, hygiène, santé, etc.) et en mobilisant un accompagnement social favorisant l'insertion.

Thème de la contractualisation : Public en insertion / Initiatives départementales

Description de l'action :

L'action consiste à accueillir et à accompagner des BRSA sans résidence stable bénéficiant d'une élection de domicile à l'ADJ qui intervient en tant que référent unique et rédige les contrats d'engagement réciproque (CER).

Les missions sont assurées par un personnel diplômé et expérimenté afin d'assurer l'accès et le maintien des droits des personnes sans résidence stable.

Le public est accueilli 6 jours sur 7 au sein des locaux de l'association. Il convient de souligner que l'association intervient également dans la rue (via une équipe mobile de rue).

L'action d'accompagnement se décline selon les axes suivants :

- une aide aux démarches administratives, à l'accès et au maintien des droits (RSA, couverture maladie universelle) ;
- un accompagnement « santé » par une équipe spécialisée : pré-diagnostic, petits soins réalisés sur place et accompagnement vers les lieux de soins ;
- un accompagnement spécifique « logement » en lien avec le dispositif d'hébergement d'urgence et les dispositifs d'accès au logement ;
- des animations collectives : module emploi avec rédaction de CV, ateliers culturels et ateliers santé.

L'action se déroule sur le territoire de Marseille.

Objectif : accompagner 500 à 700 BRSA avec un taux minimum de contractualisation (CER) fixé à hauteur de 60 %.

Date de mise en place de l'action : du 01/01/2020 au 31/12/2020

Durée de l'action : 1 an à renouveler 2 fois

Partenaires et co-financeurs : Etat DDCS, ARS, Région Sud PACA, etc.

Budgets détaillés prévisionnels sur 2020-2022 :

2020 : 461 000 €
2021 : 461 000 €
Total : 922 000 €

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs et progression :

Accompagner les BRSA sans résidence stable dans l'accès à un logement ou une solution d'hébergement, à un emploi, à l'accès aux droits.

Indicateur	2019	2020	2021
Nombre de BRSA accompagnés, dont nombre de BRSA contractualisé	/		
Nombre d'entretiens individuels			
Nombre et type de sorties, dont accès emploi, logement, AAH			

AXE 3 (INSERTION) – FICHE SOCLE 3-25
OBJECTIF PERMIS DE CONDUIRE (TMS)
ACTION NOUVELLE

Contexte, diagnostic et enjeu :

Dans un contexte socio-économique difficile, le Département a fait de la question de l'emploi sa priorité. Dans ce cadre, la collectivité a considérablement accentué son action en matière d'orientation vers l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Parmi les publics à la charge du département, bon nombre de bénéficiaires du RSA ont du mal à trouver un emploi faute de permis de conduire et donc de mobilité. Mettre en place une action leur permettant d'obtenir leur permis de conduire favorisera leur retour à l'emploi et leur sortie du RSA.

Il s'agit d'un projet territorial sur le secteur d'Istres-Martigues-Marignane-Vitrolles

Thème de la contractualisation : Public en insertion / Garantie activité

Description de l'action :

Public cible : public BRSA territoire concerné en recherche d'emploi et ayant des problèmes de mobilité.

Description :

- L'action fonctionnera en entrées et sorties permanentes
- Suite au diagnostic et/ou à l'accompagnement réalisé par le Conseiller Mobilité, 3 possibilités d'obtenir un financement :
 - Financement permis complet parcours auto-école. La formation au code s'effectuera en parallèle avec le formateur du porteur de l'action, et avec une participation financière du bénéficiaire de 300€
 - Financement permis semi-complet/partie conduite. Formation code assurée Participation financière du bénéficiaire de 200€
 - Financement heures supplémentaires/fin de permis. Participation en fonction du nombre d'heures demandées.

Durée du parcours : 12 mois maximum (dont délai d'obtention du code : 6 mois)

L'action concerne 50 bénéficiaires du RSA.

Date de mise en place de l'action : Octobre ou novembre 2020

Durée de l'action : expérimentation sur 3 ans

Partenaires et co-financeurs : Etat /CD 13

Budgets détaillés prévisionnels sur 2020-2022 :

2020 : 100 000€

2021 : 100 000 €

Total : 200 000€

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs et progression : L'action propose un financement et un accompagnement au permis

de conduire pour des personnes en recherche d'emploi dans l'objectif de trouver un emploi et sortir du RSA.

Indicateur	2019	2020	2021
Nombre de personnes orientées	/		
Nombre de personnes intégrées			
Nombre de permis financés			

AXE 3 (INSERTION) – FICHE HORS SOCLE 3-26

LIEUX D'ACCUEIL ASSOCIATIFS

ACTION NOUVELLE

Contexte, diagnostic et enjeu :

Les Bouches-du-Rhône comptent 78787 allocataires du RSA (juin 2020) financés par le Département dont 69 % sont en parcours d'insertion sociale.

Afin d'assurer un accompagnement social de qualité, le Département finance des « lieux d'accueil » pour informer et assurer l'accompagnement social des BRSA.

Ces 25 structures (17 associations et 8 CCAS) assurent aujourd'hui la contractualisation et l'accompagnement annuel de près de 22 500 allocataires (16 200 personnes par les associations et 6 300 par les CCAS). Ce suivi est assuré par 175 postes de travailleurs sociaux.

L'accompagnement social des travailleurs sociaux s'adresse à des bénéficiaires rencontrant des difficultés qui entravent leur parcours d'insertion professionnel. Il comprend l'accompagnement dans les démarches administratives et d'accès aux droits, le logement, le budget, la santé. Ils ont également pour mission d'orienter vers les actions d'insertion adaptées aux besoins.

Compte tenu du nombre de nouveaux entrants dans le dispositif RSA et de leur orientation pour une grande partie vers un parcours social, les files actives des lieux d'accueil arrivent à saturation et le nombre de postes de travailleurs social s'avère insuffisant.

Thème de la contractualisation : Public en insertion / Initiatives départementales

Description de l'action :

La création de 15 postes de travailleurs sociaux permettra d'augmenter la capacité d'accueil des lieux d'accueil associatifs de 2000 places supplémentaires.

Chaque organisme assure le suivi de la contractualisation par l'intermédiaire d'un travailleur social référent unique.

L'action a pour but d'accueillir, d'informer et d'assurer l'accompagnement social des BRSA dans leur parcours d'insertion formalisé dans le contrat d'engagement réciproque (CER).

Chaque travailleur social accompagnera une file active de 140 à 150 BRSA.

L'accompagnement a pour objectif de lever les freins qui rendent temporairement difficile l'insertion professionnelle.

Date de mise en place de l'action : novembre 2020

Durée de l'action : 2 ans

Partenaires et co-financeurs : /

Budgets détaillés prévisionnels sur 2020-2021 :

2020 : 800 000 €

2021 : 800 000 €

Total : 1 600 000 €

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs et progression : Assurer le suivi de 2000 allocataires supplémentaires

Indicateur	2019	2020	2021
Nombre d'allocataires suivis	/	750	2000
Nombre de sorties du dispositif RSA	/	90	500